

CONGO



200 FCFA

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

www.adiac-congo.com

N° 3507 - VENDREDI 7 JUIN 2019

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Les partis politiques sommés de se conformer à la loi

Le préfet directeur général de l'Administration du territoire, Jacques Essissongo, a appelé, hier, les responsables des partis et groupements politiques de toutes obédiences à faciliter à l'administration la tâche de réorganiser son fichier dans la perspective des consultations politiques qui pointent à l'horizon.

L'orateur a rappelé aux participants qu'il s'agit d'une instruction du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, qui, dans le souci d'assainir le fichier des partis politiques, a entamé depuis plusieurs mois un travail de contrôle plus strict et rigoureux dans ce secteur.

Page 3



Les dirigeants des partis politiques

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le conseil consultatif de l'UA en campagne à Brazzaville



Une délégation du Conseil consultatif de l'Union africaine (UA) de lutte contre la corruption, conduite par son président, Miarom Bogoto, est en campagne à Brazzaville. Elle échange avec les autorités congolaises et la société civile sur les dangers de la corruption sur

le développement d'un Etat.

Après la séance de travail avec le président du Sénat, Pierre Ngolo, la délégation du Conseil consultatif a échangé hier avec le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba.

Page 2

EDITORIAL
07 JUIN !

Page 2

CONGO-RUSSIE

Signature d'un accord sur
l'utilisation pacifique
de l'énergie atomique

Page 9

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Lier l'intégration régionale à la prospérité économique

La Banque africaine de développement (BAD) tiendra, du 11 au 14 juin, à Malabo, en Guinée équatoriale, ses 54^{es} Assemblées annuelles et sa 45^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds africain de développement. Convoquées sur le thème « L'intégration régionale pour la prospérité économique de l'Afrique », ces

assises regrouperont trois mille délégués, comprenant des ministres africains de l'Economie, des Finances et du Plan, des décideurs politiques, des acteurs du secteur privé, de la société civile, des groupes de réflexion, des représentants du monde universitaire ainsi que les médias.

Page 8

OPPORTUNITÉS D'EMPLOIS

La Banque mondiale lance le programme jeune professionnel

Le Groupe de la Banque mondiale a ouvert, du 1er au 30 juin, les inscriptions du Young professionals program (YPP) qui offre, chaque année, aux jeunes titulaires d'un master, d'un doctorat ou d'une maîtrise, l'opportunité de nouer un contrat de travail de cinq ans maximum dans les domaines tels que l'économie, la finance, l'éducation, la santé publique, les sciences sociales, l'urbanisme, l'ingénierie, l'agriculture ou les ressources naturelles.

La participation au YPP a pour avantages de disposer d'un revenu international, des souscriptions aux assurances (santé, vie, accident) et un plan de retraite.

Page 8

ÉDITORIAL

7 juin !

À u lendemain de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire du débarquement allié en Normandie, que doivent retenir de cet événement les peuples du grand Sud ? Ceci, résumé en trois phrases qui ne plairont certainement pas à tout le monde mais qui, nous semble-t-il, doivent malgré tout être écrites :

° D'abord l'omniprésence des Etats-Unis, ce qui est tout à fait logique puisque sans les forces américaines, l'Europe n'aurait jamais pu se débarrasser du joug nazi, mais qui est également paradoxal dans la mesure où la plus haute autorité américaine, le président Donald Trump, a profité de cette occasion pour féliciter publiquement l'Angleterre de quitter l'Union européenne à la faveur du « Brexit dur » qui se précise de jour en jour et qui affaiblit fortement le Vieux continent.

° Ensuite la terrible résurgence des blessures profondes causées tout au long de la première moitié du vingtième siècle par l'affrontement de l'Allemagne et de ses alliés avec la France et l'Angleterre, qui a provoqué en moins de vingt-cinq ans deux guerres mondiales dont le coût humain, social, économique, culturel s'est révélé dévastateur, faisant sur toute l'étendue de la planète des dizaines de millions de morts et d'incroyables destructions.

° Enfin, et ce n'est pas rien, la quasi inexistence de l'Union européenne dans cet anniversaire – tout comme d'ailleurs ce fut le cas, il y a six mois, lors de la commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale – alors même qu'au lendemain de la Seconde, les Pères de l'Europe, Allemands et Français notamment, avaient fondé la paix des temps à venir sur la création d'une communauté de nations qui s'emploierait à combattre les démons du passé.

Dans le moment que nous vivons où le nationalisme qui fit tant de mal au Vieux continent ressurgit au sein de nombreux pays comme on l'a vu lors des dernières élections européennes, le constat dressé ici débouche sur la conclusion suivante : l'Europe devrait dire et surtout prouver à la face du monde qu'elle ne laissera plus jamais les nations qui la composent se défier, s'affronter, se détruire les armes à la main ; et, pour cela, franchir un pas décisif sur la voie de son unité. Mettre en avant ce qui unit aujourd'hui plutôt que ce qui a divisé hier rassurerait le monde entier bien plus que la mise en scène à laquelle nous venons d'assister.

Les Dépêches de Brazzaville

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'Assemblée nationale appelée à jouer sa partition

Une délégation du Conseil consultatif de l'Union africaine (UA) de lutte contre la corruption, conduite par son président, Miarom Bogoto, a échangé, le 6 juin à Brazzaville, avec le président de la chambre basse du parlement, Isidore Mvoubou, sur ce fléau qui gangrène le pays.



Miarom Bogoto et Isidore Mvoubou posant avec les parlementaires

La rencontre entre les deux parties s'est tenue à huis clos. Elle s'est focalisée essentiellement sur la corruption, un fléau qui prend des proportions inquiétantes au sein de la société congolaise. L'institution panafricaine a voulu notamment se faire une idée des dispositions réglementaires prises par le Congo, via le parlement, pour contrer ce virus qui ronge le pays et l'Afrique tout entière. Renseigné sur son interlocuteur, le président de l'Assemblée nationale a fait savoir que pour amplifier la lutte anticorruption, le parlement a adopté, l'année dernière, plusieurs lois dont deux sont plus décisives, afin d'enclencher le vrai processus de lutte contre ce fléau. Parmi ces lois, figure en ligne de mire celle portant création de la Haute autorité de lutte contre la corruption. Un nouvel organe indépendant, créé des cendres de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, dissoute en décembre 2018, institué par décret présidentiel. « La rencontre avec

le président de l'Assemblée nationale nous a permis de prendre connaissance de la manière dont la représentation nationale milite dans la lutte contre cette épineuse question. Cela s'est manifesté par l'adoption, par le parlement, de deux lois majeures dont l'une portant création de la Haute autorité de lutte contre la corruption. Il s'agit là de la volonté manifeste de la représentation nationale de prêter attention aux questions de lutte contre la corruption », a souligné le président du Conseil consultatif de l'UA, Miarom Bogoto. Isidore Mvoubou a aussi édifié le responsable de l'UA sur l'adoption de la loi portant déclaration du patrimoine. Ce texte fait obligation à toute personne nommée aux hautes fonctions de déclarer ses biens à sa prise de fonction et à la fin de son exercice. Ces dispositions sont prises pour combattre la malversation financière et l'enrichissement illicite dans le pays. « Si nous prenons uniquement ces deux lois,

nous résumons que l'Assemblée nationale est partante dans la lutte contre la corruption. Elle doit absolument jouer son rôle dans la lutte contre ce phénomène », a renchéri le fonctionnaire de l'UA.

Dans son mot liminaire, le président de l'Assemblée nationale a précisé que la lutte contre la corruption se fait conformément aux dispositions de la nouvelle loi fondamentale.

« Je saisis cette occasion pour souligner que la Constitution du 25 octobre 2015 prévoit un dispositif judiciaire adéquat, pour lutter contre la corruption, la concussion et la fraude. C'est ainsi que le parlement congolais a adopté la loi portant création de la Haute autorité de lutte contre la corruption. Promulguée en février 2019 par le président de la République, cette loi est un instrument précieux aussi bien pour le secteur public que privé », a expliqué Isidore Mvoubou.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Doubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhé N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumari : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enjimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndongo, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpana, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Onganga
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Mouakani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moulombé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengue
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Ehy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Les responsables des partis politiques invités à se conformer à la loi

Le préfet directeur général de l'administration du territoire (PDGAT), Jacques Essissongo, a fait une communication le 6 juin sur le traitement actuel des dossiers des formations politiques et sur l'informatisation du fichier des partis et groupements politiques.



Face aux représentants des partis et groupements politiques de la majorité présidentielle, de l'opposition et du centre, Jacques Essissongo a rappelé qu'il s'agissait d'une instruction du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, qui veut appliquer à la lettre les dispositions de la loi n°20-2017 du 12 mai 2017. En effet, l'article 11 de la loi organique relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des partis politiques stipule que les formations doivent disposer, outre le siège national, des sièges permanents et des membres dans tous les départements.

Sensibilisant les participants au traitement des dossiers des formations politiques existantes, le préfet directeur général de l'administration du territoire les a réparties en deux catégories. La première concerne les partis

politiques disposant de récépissés mais devant se conformer à cette loi avant d'être pris en compte dans le fichier assaini. Quant à la seconde catégorie, elle porte sur des partis politiques ayant été créés avant l'entrée en vigueur de la loi mais ne disposant pas de récépissés. En rapport avec l'article 49 de la même loi faisant obligation aux partis politiques possédant ou non de récépissés de s'y conformer, le ministre de l'Intérieur avait fixé un délai de six mois.

« Depuis déjà deux ans, précisément depuis le 12 mai 2017, le traitement des dossiers des partis politiques n'est plus le seul apanage de la Direction générale de l'administration du territoire, organe technique du ministère de l'Intérieur. La méthode de travail a donc été renforcée, mais pas pour interdire les activités des partis politiques au Congo parce que ce

droit est garanti par la Constitution », a indiqué le préfet directeur général.

Selon le PDGAT, le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation avait adressé des correspondances à tous les dirigeants des partis politiques pour lui faire parvenir, dans un bref délai, quelques indications précises concernant, entre autres, les lieux où sont installés leurs sièges dans les douze départements, les noms et prénoms des animateurs locaux, leurs coordonnées téléphoniques et/ou électroniques. Le constat qu'il a dressé est que certaines informations fournies étaient fausses.

« Dans les nouvelles réponses que nous avons reçues des préfets récemment, il y a trois partis politiques qui ont réuni des conditions et qui vont être insérés dans le répertoire actuel assaini. Pour ceux qui ne remplissent pas encore tous les cri-

tères, ils doivent tenir régulièrement leurs assemblées générales de mise en place des instances au niveau local en écrivant préalablement à l'autorité locale compétente du ressort pour l'informer », a poursuivi Jacques Essissongo, précisant que ceux qui ne se conformeront pas seront considérés comme des partis créés de fait.

Des groupements irrégulièrement constitués

Le préfet est également revenu sur les notions d'union, d'alliance et de fusion des partis, traitées par la loi du 12 mai 2017 aux articles 2 et 3. Il a rappelé que ces trois notions étaient différentes d'autant plus qu'elles n'ont pas la même signification. Jacques Essissongo a aussi signifié qu'un parti politique reconnu officiellement ne peut pas se constituer en alliance avec celui qui ne remplit pas ces critères. « Un parti politique reconnu officiellement, qui a un récépissé, ne peut pas se constituer en union avec une formation créée de fait. Quand on est encore un parti politique de fait, c'est-à-dire qui n'a pas encore accompli les formalités administratives, si on veut aller vers un parti politique reconnu officiellement, qui a déjà un récépissé, il ne s'agit pas d'une alliance ou d'une union, une fusion, on fait simplement un acte d'adhésion collective parce que le

parti politique n'a pas encore d'acte de naissance », a-t-il insisté.

Interconnecter la DGAT à la DGAE

S'agissant de l'informatisation du fichier des partis et groupements politiques, le travail consistera, a-t-il expliqué, à passer au peigne fin le dossier de chaque formation, notamment la dénomination, les noms des dirigeants et des principaux animateurs ainsi que les logos. « Nous allons vérifier dénomination par dénomination, logo par logo. C'est pour cela, qu'il vous a été demandé de nous envoyer des logos sur papier libre en couleur afin de distinguer un tel logo à un autre. Pour éviter le flou et les querelles entre les dirigeants des partis politiques sur les dénominations. Nous allons aussi vérifier les pièces d'état civil des cinq premiers co-fondateurs et les pièces d'identité établies », a ajouté Jacques Essissongo.

Notons que dans le cadre de cette politique de modernisation du fichier des partis politiques, il est envisagé l'interconnexion de la DGAT et la Direction générale des affaires électorales (DGAE). Justifiant la sélection des participants, il a rappelé qu'il s'agit des composantes avec lesquelles l'administration travaille régulièrement.

Parfait Wilfried Douniama

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les matériaux pollués seront réemployés dans l'agriculture

La technique mise en place pour réutiliser les substances polluées dans le secteur agricole a fait l'objet d'un échange entre le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, et des chercheurs en biotechnologie venus de Saint-Marin.

« Nous sommes engagés dans la mise au point des techniques qui peuvent permettre la dépollution, dans le cas spécifique des boues hydrocarburées, de voir leur application dans le domaine agricole et la protection de la nature tout en sachant que nous nous inscrivons

dans la vision du président de la République du Congo qui est sensible aux questions liées à l'environnement et l'agriculture biologique », a indiqué le directeur scientifique de la société Green Service, le Pr Luigi De Ales, après s'être en-

tretenu avec le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, le 5 juin, à Brazzaville.

La technique mise en place pour réemployer les matériaux pollués dans l'agriculture est le fruit du travail des chercheurs

de l'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (Irsen) et la société Green service de Saint-Marin. Dans le cadre de cette collaboration scientifique, le Pr Luigi De Ales a sollicité du ministère de la Recherche scientifique la

mise à disposition de l'expertise des techniciens de l'Irsen pour la mise en place d'un système de contrôle de la pollution atmosphérique en réalisant au niveau du bio centre, un système de monitoring des airs. Il a, par ailleurs, souhaité que le ministère mette à la disposition de sa société l'expertise de l'Institut national de recherche forestière pour une production des plants des palmiers à huile.

Pour sa part, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou s'est dit disponible à accompagner la société Green service par rapport au premier produit innovant de la République de Saint-Marin en expérimentation au Congo, ainsi que dans toutes les formes de contrôle de la pollution atmosphérique. Dans le cadre de la technique de dépollution des matériaux hydrocarburés, le directeur général de l'Irsen, le Pr Clobite Bouka Biona, assurera la fonction de correspondant de Saint-Marin.

Rominique Makaya

« Nous sommes engagés dans la mise au point des techniques qui peuvent permettre la dépollution, dans le cas spécifique des boues hydrocarburées, de voir leur application dans le domaine agricole et la protection de la nature tout en sachant que nous nous inscrivons dans la vision du président de la République du Congo qui est sensible aux questions liées à l'environnement et l'agriculture biologique »



Le ministre échangeant avec la délégation venue de Saint-Marin

COMPLEXE SCOLAIRE REGARD D'AFRIQUE « Ecole d'Elite »

Etablissement scolaire privé
Cycles organisés : PRESCOLAIRE - PRIMAIRE
Tél : 00 (242) 05 543 11 11 / 06 704 16 16
n° 205, rue Vindza (avenue des 16^{es}), Plateaux des 15 ans Mougali
email : ecole_elite@regardafrique.org

LE COMPLEXE SCOLAIRE REGARD D'AFRIQUE « Ecole d'Elite »

recrute pour l'année scolaire 2019 / 2020 :

- 05 enseignants du primaire : H / F
- Expérimentés : pouvant enseigner les différents niveaux du primaire
- Diplôme exigé : Certificat de Fin d'Etudes des Ecoles Normales (CFEEN)
- 02 éducatrices du préscolaire avec formation spécialisée en préscolaire
- 01 informaticien
- 01 secrétaire de direction
- 01 professeur d'anglais
- 01 professeur d'EPS
- 01 professeur de sciences
- 01 professeur de musique
- 01 professeur d'arts plastiques
- Candidature : Curriculum vitae, une lettre de motivation manuscrite adressée au directeur général et la photocopie de votre diplôme.

CONVOCAZIONE DES ACTIONNAIRES DE WILLIS TOWERS WATSON CONGO SA A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 24 JUIN 2019

Les actionnaires de WILLIS TOWERS WATSON CONGO SA avec Conseil d'Administration au capital social de 26.000.000 FCFA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 24 juin 2019, à 10 heures au siège social sis au, 118 avenue Fayette TCHITEMBO, Centre-ville, B.P. 1901, Pointe-Noire. République du Congo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Présentation du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31

Décembre 2018 et quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Nomination de DELOITTE comme Commissaire aux comptes titulaire en remplacement d'Ernst & Young,
- Nomination de Monsieur Yves Parfait NGUEMA comme Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Ludovic NGATSE,
- Présentation et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales du groupement d'intérêt économique,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

**Pour avis,
Le Président du Conseil d'Administration**

**AVIS DE CONVOCAZIONE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société DIAMOND CEMENT CONGO S.A sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **20 Juin 2019 à 10 heures à l'hôtel Ledger Plaza Maya Maya**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rapport de gestion du conseil d'administration
- 2- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice
- 3- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- 4- Approbation de ces rapports, comptes, et conventions
- 5- Affectation du résultat de l'exercice
- 6- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes
- 7- Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette assemblée ou s'y faire représenter en utilisant le formulaire de pouvoir.

Les documents requis par la Loi sont tenus à la disposition des actionnaires au bureau de la société Diamond Cement Congo S.A. sis dans l'immeuble du 5 Février, 3^{ème} Etage Porte 56 ou à l'Etude Maître MISSAMOU, sise Avenue de l'Amitié (Face DGAE) durant les quinze (15) jours précédant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration

Capital Social: F CFA 16.500.000.000
Avec Conseil d'Administration
RCCM KINKALA (CG - KKL - 017-5007)

ECOBANK-CONGO N°0010123502971801
BGF Bank N° 422014189011
UBA N° 90101100508

Bureau à Brazzaville
3^e étage Immeuble 5 Février Q-058/8
B.P.: 151 BRAZZAVILLE (CONGO)
Tél.: (+242) 06 510 95 55 / 06 510 43 61
06 510 95 58
Usine: Mindouli (Quartier KYALA)

CONTRIBUTION

Je salue l'initiative de la Ministre des Petits et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, Adélaïde Mougani, pour son initiative sur le projet de loi portant création de l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises.



Il est d'un grand intérêt pour le Parlement de l'adopter car cette agence viendra appuyer les actions que nous avons commencées à réaliser dans le secteur depuis 2018 avec la plateforme Okaley pour l'accompagnement des entrepreneurs à travers notamment l'organisation de la journée nationale des micros, petites et moyennes entreprises (MPME).

L'Agence qui verra le jour sera sans nul doute à la hauteur des attentes des congolaises.

COMMUNIQUÉ

Le directeur des Examens et concours de l'enseignement général informe les candidats aux différents examens (CEPE, BAC et BEPC), campagne 2019 qu'il est strictement interdit de détenir dans les centres d'examen, le téléphone portable, les calculatrices programmables ou tout autre objet susceptible de favoriser la fraude.

Tout contrevenant sera sévèrement sanctionné et verra son objet confisqué sans recours.

Les parents d'élèves, les chefs d'établissement, les inspecteurs, les directeurs départementaux et les enseignants sont tous tenus d'en faire large diffusion et de veiller à l'application de cette directive en prévision de tous les cas de fraude.

Jean-Pierre Mbenga

PRODUCTION AGRICOLE

Le Cpac et l'Ira signent un accord pour la sécurité alimentaire

Le document a été paraphé le 6 juin, entre le directeur général du Comité inter-Etat des pesticides d'Afrique centrale (Cpac), Auguste Itoua, et celui de l'Institut de recherche scientifique (Ira), le Dr Armand Claude Mvila, en présence du ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou.



L'échange des parapheurs entre les deux signataires/Adiacides efficaces contre des nuisibles cibles; d'améliorer la quantité et la

La convention de coopération scientifique et technologique est la troisième du genre après celle du Cameroun signée en 2013, a expliqué le directeur scientifique du Cpac, Jean Blaise Moudoudou. Elle permettra de relever les importants défis qui interpellent toute la communauté en contribuant à la

sécurité alimentaire. L'accord entre ces deux organismes contribuera à l'amélioration de la productivité et de la production agricole, au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. La convention envisage de mettre sur le marché congolais des pesti-

qualité des produits agricoles; de préserver la santé humaine et de l'environnement.

Dans le domaine de la recherche, l'accord compte développer, à travers la collaboration avec d'autres centres de recherche de la sous-région et d'ailleurs, la formation de remise à niveau, le renforcement des capacités du personnel, le recrutement du personnel et bien d'autres.

Jean Blaise Moudoudou a, en outre, indiqué que le choix de l'Ira a été fait dans le souci de disposer de données correspondantes à toutes les zones agro écologiques de la sous-région, ajoutant que d'autres centres d'expérimentation seront localisés dans tous les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

Après avoir signé le document, le directeur général du Cpac, Auguste Itoua, a souligné que cette convention avec l'Ira est un grand pas pour le Congo car les essais seront faits afin de donner des éléments fiables au Cpac. « Les pro-

duits interdits, même au niveau mondial, se trouvent sur le marché congolais. Nous pouvons canaliser tous ces produits qui seront homologués au niveau de la sous-région, pourvu qu'ils soient testés au Congo par l'Institut », a-t-il déclaré.

A cette même occasion, le directeur de l'Ira, le Dr Armand Claude Mvila, a relevé l'intérêt national de cette convention qui permettra à son institut de bien conduire des essais biologiques sur les pesticides qui sont introduits au Congo sans être homologués. « Tout ce qui entre sur le marché congolais n'est pas contrôlé, faute de réglementation, car ceux qui font venir ces produits en profitent en tenant compte de ce qui se fait ailleurs. Maintenant, l'Ira pourra réaliser ces essais et rendre compte au Cpac qui a la mission de coordonner la gestion des pesticides pour donner l'autorisation de pourvoir les introduire au pays », a assuré le directeur.

Lydie Gisèle Oko

TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Des attestations délivrées aux meilleurs apprenants

La cérémonie de remise des attestations aux meilleurs apprenants du Centre d'application aux métiers de l'informatique (Cami) s'est déroulée sous les auspices du directeur départemental de la Formation qualifiante de Brazzaville, Maximin Ngampika.

Au cours de la cérémonie, le coordonnateur du Cami, Arsène Vembe Moukouma, a rappelé les missions assignées à son centre qui a une tradition d'exigence et d'excellence pour décerner les attestations aux apprenants qui ont passé avec brio l'examen final. « Beaucoup de vos camarades avaient abandonné en chemin, ce qui renforce votre mérite et démontre votre endurance et votre courage. Vous avez dû relever des défis importants au niveau intellectuel, et nous sommes convaincus que vous avez tiré parti des moyens que nous avons mis à votre disposition tout au long de votre future carrière professionnelle », a-t-il déclaré. Puis il a rendu hommage à quelques structures pour leur apport, avant d'indiquer que le projet va bon train malgré quelques difficultés rencontrées.

Honorée d'avoir été invité à prendre la parole à cette cérémonie, Gelce Ounayandi, major de la promotion, a déclaré que c'est un jour pas comme les autres, marquant, en effet, la fin d'une partie de leur formation et non la fin de leur vie.

« Ces mois passés au Cami furent denses non seulement en apprentissage, mais aussi en émotion forte et en rencontre. C'est dans cette ambiance de stress, de compétition, de travail et d'effort que de jouer la carte de chacun pour soi, que nous nous sommes serrés les coudes et restés solidaires. Nous pouvons être fiers de notre formation qui nous donne des atouts importants pour notre vie professionnelle dans le domaine de la bureautique et d'autres », a-t-elle déclaré.



Les attestés posant avec le corps enseignant et invités

Clôturant la cérémonie, le directeur départemental de la Formation qualifiante s'est dit heureux de voir les jeunes recevoir leur qualification à l'issue de la formation dans les métiers de l'informatique. Pour Maximin Ngampika, cela n'est pas une fin en soi, plutôt un début, parce que la suite est très longue. Car chaque année dans les nouvelles techniques de l'information et de la communication il y a du nouveau, d'où les apprenants ne devraient pas baisser les bras. Le directeur départemental a honoré le Cami qui devient un nom. Le Cami, a-t-il dit, a été agréé par le ministère de l'Enseignement technique, professionnel et de la formation qualifiante. « On a agréé ce centre parce qu'il y a de bonnes choses, car on ne donne pas l'agrément à n'importe quel centre. En ma qualité de patron de la formation qualifiante à Brazzaville, j'ai été voir le projet du département pour lui dire que certains centres qui n'ont pas d'agrément vont être fermés. Je saisis cette opportunité pour informer tous ceux qui vont s'inscrire dans les centres, qu'il faut vérifier si ces centres sont agréés. Les diplômés des centres agréés ont le sceau de la direction générale au verso », a-t-il laissé entendre.

Caformin, pour promouvoir et vulgariser les métiers de l'informatique

Outre la remise des attestations, le Centre de formation aux métiers de l'informatique (Caformin), sous la supervision de la direction départementale de la Formation qualifiante. Ce projet est mis en place suite à un besoin exprimé aux bravoures actuelles de l'outil informatique et vu le grand concept des TIC dans la société. Les étudiants en formation manquent des experts pour leur perfectionnement dans les applications en informatique. Beaucoup de professionnels ignorent la complexité des métiers de l'informatique et les utilisateurs de l'outil informatique inexpérimentés sont les futures cibles de ce projet.

Le projet Caformin a un contexte de promouvoir et de vulgariser les métiers de l'informatique et de ses débouchés. Ce carnaval de formation en informatique et de ses métiers a pour objectif principal de faire comprendre les grandes technologies informatiques et le vocabulaire associé dans une approche concrète et démythificatrice. Il permettra de toucher un large public à la connaissance des métiers concernés par les diverses technologies et les compétences associées.

Bruno Okokana

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

L'UE propose la mise en place d'un comité interministériel

Afin de mobiliser les fonds et suivre le déploiement national du Système informatique de vérification de la légalité (SIVL), dans le cadre de l'Accord de partenariat volontaire (APV-Flegt), les ministères de l'Economie forestière, des Finances et du Plan doivent se constituer en comité.

L'ambassadeur de l'Union européenne (UE) en République du Congo, Raul Mateus Paula, a formulé le vœu à l'occasion du dixième comité conjoint de mise en œuvre de l'APV-Flegt, tenu du 5 au 6 juin, à Brazzaville. Une occasion pour les deux parties de suivre les avancées semestrielles et défis à relever dans l'application de cet accord. « Nous espérons que la signature du décret instituant ce comité pourra intervenir très rapidement », a déclaré l'ambassadeur de l'UE, avant de relever que le groupe pour la prise en charge technique et le déploiement de ce système informatique sur tout le territoire a été déjà formé.

Par ailleurs, pour valoriser à l'échelle nationale et internationale les réalisations et les avancées du Congo dans la mise en œuvre de l'APV-Flegt, l'UE estime important que le pays finalise les outils de communication, à savoir la stratégie et le plan d'actions. « Nous constatons que beaucoup a été fait et des efforts restent à faire tout en sachant que nous ne sommes plus loin du bout du tunnel », s'est félicité Raul Mateus Paula.

Au nombre des réalisations accomplies par le Congo, il est souligné l'installation dans le data center du ministère des Finances, le système informatisé de vérification de la légalité. Il s'agit, d'après la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, d'une étape importante dans l'application de l'APV-Flegt et qui exige de chacune des parties des efforts soutenus afin que l'ensemble du système soit fonctionnel. Suite au retard enregistré dans l'élaboration du rapport annuel conjoint 2018, la feuille de route a été révisée et présentée lors de cette dixième session. Ce document conjoint devra être finalisé et publié dans les plus brefs délais, précise l'aide-mémoire de cette édition, signé par l'ambassadeur et la ministre de l'Economie forestière.

« Nous allons vers la traçabilité et l'égalité de la gestion de nos forêts. À cet effet, le but final de cette signature est l'intégration du bois congolais sur le marché européen », a affirmé la ministre.

Rappelons que c'est en 2013 que ce processus a débuté au Congo. Dans la perspective d'améliorer davantage la gouvernance forestière et répondre aux exigences des thématiques émergentes au niveau global, de profondes réformes tant sur le plan institutionnel que législatif ont été entreprises. Un nouveau code forestier, par exemple, a été élaboré et approuvé par le gouvernement. Son examen par le parlement est imminent.

Lopelle Mboussa Gassia et Gloria Lossele (stagiaire)

ENVIRONNEMENT

Cent cinq plants pour ombrager l'école de Vindoulou

Situé dans le quatrième arrondissement de Pointe-Noire, Loandjili, l'établissement scolaire a bénéficié d'une action de planting d'arbres, le 5 juin, à l'occasion de la Journée internationale de l'environnement. Une action de la direction départementale de l'environnement en partenariat avec la fondation AVSI, Saipem et Boscongo.

L'opération de planting d'arbres à l'école de Vindoulou a été lancée sur le thème « Combattre la pollution de l'air », par le préfet du département de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka, qui a félicité les initiateurs. Satisfaite de l'action, la directrice départementale de l'Environnement, Rita Aimée Liliane Eouani, a demandé aux bénéficiaires de conserver ces plants jusqu'à leur croissance. « Je suis très heureuse qu'on ait choisi ce site qui n'avait aucun arbre. Et la journée de l'environnement est pour faire

« Ces plants ne vont pas se sécher, nous allons les protéger parce que notre école n'a aucune ombre »

état de tout cela. Nous sommes obligés de planter plus pour régénérer l'air qui est vraiment polluer, surtout à Pointe-Noire, notre capitale économique, où



Les élèves de l'école de Vindoulou après le planting. Adiac

il y a beaucoup d'industries », a-t-elle signifié. Rita Aimée Liliane Eouani a assuré que pour conserver ces plants en cette période de saison sèche, sa structure a prévu du gel pour leur protection et l'association des parents d'élève va veiller à l'arrosage quotidien des plants jusqu'à l'arrivée des pluies.

Revenant sur l'importance de l'arbre, la directrice départementale de l'Environnement a souligné : « Nous plantons les arbres pour apporter l'oxygène qui est important pour la santé humaine et de l'environnement. C'est, d'ailleurs, l'objet de ce planting et le choix de cet établissement parce que,

quand on l'a construit, on n'a pas prévu les arbres. Ce qui fait que, pendant la récréation, les élèves sont obligés de rester dans les salles de classe, évitant de s'exposer au soleil ». Et l'oratrice d'ajouter que cent cinq plants sont prévus mais d'autres attendent la saison des pluies. L'opération s'est poursuivie en

salle par une séance de mobilisation des jeunes à la protection de l'environnement. Les organisateurs ont édifié les jeunes sur la loi portant protection de l'atmosphère, précisément dans son article 21 qui stipule : « Il est interdit dans toute habitation artisanale, agricole et industrielle d'émettre des polluants de toute nature, notamment les fumées, poussières, buées, gaz toxiques ou corrosifs susceptibles de nuire à la santé et à l'environnement ». L'article 22 ajoute que « les occupants et les exploitants des établissements doivent prendre des mesures pour réduire ou supprimer les rejets des polluants ».

Ces enseignements et les documents contenant les articles remis aux élèves leur permettront de participer au jeu concours qui aura lieu la semaine d'après. Enfin, la directrice générale de l'école de Vindoulou, Olga Ndzaka, a remercié les donateurs pour cette œuvre et les a garantis de protéger ces arbres. « Ces plants ne vont pas se sécher, nous allons les protéger parce que notre école n'a aucune ombre », a-t-elle promis.

Charlem Léa Legnoki

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

Le PAPAN félicité pour la bonne tenue des outils de performances

La session bilancielle 2018 du Conseil d'administration du Port autonome de Pointe-Noire (PAPAN) a eu lieu le 31 mai à Pointe-Noire sous la direction de Jean-Louis Osso, conseiller du chef de l'Etat, Chef du Département des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, président dudit conseil.

Au cours des travaux, les conseillers ont passé en revue la situation générale du PAPAN au 31 décembre 2018 en examinant notamment les questions financières, celles d'ordre juridique et de gestion.

Ainsi, la présentation des rapports d'activités et de gestion présente les résultats suivants :

Une hausse du trafic général : 27,162 Mt au 31 décembre 2018 contre 20,447 Mt au 31 décembre 2017, en progression de 32,39% ;

Une hausse du trafic au port public (avitaillements inclus) : 11,323 Mt au 31 décembre 2018 contre 9,108 Mt au 31 décembre 2017, en progression de 24,30%.

Une hausse du trafic des sites pétroliers : 15,747 Mt au 31 décembre 2018 contre 11,338 Mt au 31 décembre, en progression de 38,88%.

Une hausse du trafic conteneurs : 738 889 EVP au 31 décembre 2018 contre 600 209 EVP au 31 décembre

2017, en progression de 23,11%.

Une baisse du chiffre d'affaires : 41,444 Mds de FCFA au 31 décembre 2018 contre 43,233 Mds de FCFA au 30 septembre 2017, en baisse de 4,14%.

Une baisse de résultat des activités ordinaires : 4,801 Mds de FCFA au 31 décembre 2018 contre 9,493 Mds de FCFA au 31 décembre 2017, en baisse de 49,42%.

Une baisse du résultat net : 2,960 Mds de FCFA au 31 décembre 2018 contre 7,876 Mds de FCFA au 31 décembre 2017, en baisse de 62,42%.

Il sied de noter que les indicateurs de performance du PAPAN ont connu une nette amélioration concernant notamment : le temps moyen d'at-

tente des navires en rade, le rendement moyen par navire, la durée moyenne de séjour à quai des porte-conteneurs, la cadence moyenne de manutention.

En outre, le Conseil d'administration a examiné les états financiers exercice clos le 31 décembre 2018 dont le bilan arrêté à l'actif et au passif s'élève à la somme de 224 993 849 631 FCFA tandis que le compte de résultat se présente comme suit :

Résultat des activités ordinaires : 4 801 533 515 FCFA

Résultat financier : - 3 306 602 472 FCFA

Résultat hors activités ordinaires : - 1 842 340 528 FCFA

Résultat net bénéficiaire : 2 959 590 515 FCFA.

Au terme de la présentation de la situation générale du PAPAN au 31 décembre 2018, le conseil a relevé un niveau relativement satisfaisant des infrastructures et équipements portuaires consécutif à la poursuite de la politique stratégique menée par la direction générale qui s'est illustrée récemment par :

La signature de la convention de prêt entre le Port autonome de Pointe-Noire et l'Agence française de développement (AFD) pour le financement des travaux de la phase d'urgence du plan directeur de développement du Port de Pointe-Noire,



la commande d'un remorqueur ASD 2018 de 5 000 CV de marque Damen, la reprise de l'activité d'avitaillement en eau des navires au Port de Pointe-Noire.

En exhortant la direction générale du Port autonome de Pointe-Noire à poursuivre les actions entreprises pour la maîtrise et la réduction des charges d'exploitation pour continuer à garantir son attractivité par rapports aux ports de la sous-région quel que soit le classement de ceux-ci, Jean-Louis Osso, « L'augmentation du trafic va en ce sens ce sens. Aussi, il convient de tenir compte des observations des commissaires aux comptes pour une amélioration constante des performances. Le choix de l'Etat de soumettre le Port autonome de Pointe-Noire au droit comptable de l'Ohada traduit en réalité sa volonté de le doter la souplesse de gestion indispensable au monde des affaires mais aussi à la rigueur qui s'y rattache » a-t-il conclu.



BRÈVES

AFRIQUE

En 2018, les exportations de services du continent africain ont crû de 9,4% par rapport à l'année précédente, a indiqué un rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Cette nouvelle croissance confirme la reprise enregistrée par le secteur en 2017 et permet à l'Afrique d'augmenter sa part dans le commerce international des services, en baisse entre 2010 et 2016. D'après les statistiques, le sous-secteur le plus important du commerce africain des services est celui du voyage, qui représente près de 42% du commerce total des services du continent, devant le sous-secteur des transports, des finances, ou de la télécommunication. Notons qu'au niveau mondial, les exportations de services ont enregistré une croissance de 7,7% en 2018, atteignant les 5 800 milliards de dollars.

CENTRAFRIQUE

Deux cas de poliomyélite ont été confirmés à Bangui et à Bambari. La maladie contagieuse touche les enfants de moins de 5 ans. Elle est provoquée par un virus qui envahit le système nerveux et peut entraîner des paralysies irréversibles. Le virus se propage principalement par la voie fécale-orale. Le Pr Godi, responsable à l'hôpital des enfants de Bangui, rappelle les mesures de base pour lutter contre la poliomyélite : l'hygiène au sein des familles et la vaccination des enfants. Difficile à tenir car les nombreux déplacements de la population ainsi que la promiscuité, notamment dans les camps de déplacés, sont un terrain propice à la propagation du virus. Aujourd'hui, le ministère de la Santé estime que dans les zones dites à risques, moins de 50% de la population est vaccinée contre la polio. Les autorités préparent un plan de réponse à cette alerte.

NIGERIA

Un nouvel accord a été signé dans le cadre d'un partenariat public-privé visant à accroître les exportations hors pétrole grâce à une optimisation des voies commerciales maritimes du pays. L'accord réunissant la Nigeria export import bank, la National inland waterways authority et la Sealink investment limited porte sur le projet dit du Sealink. Ce projet vise à améliorer la connectivité commerciale du Nigeria, grâce à une meilleure exploitation de ses voies navigables. En s'appuyant sur le secteur minier, les promoteurs de Sealink espèrent faire passer les recettes annuelles des exportations non pétrolières du pays, de cinq cents millions de dollars actuellement à 1,2 milliard de dollars par an.

ZIMBABWE

Le gouvernement zimbabwéen a signé un protocole d'accord avec le géant suisse de l'industrie pharmaceutique Novartis, pour faciliter l'accès aux produits à moindre coût. L'objectif affiché du gouvernement est de lutter contre la tendance à la hausse des maladies non transmissibles comme le diabète, l'hypertension et divers cancers, dont la prévalence affecte un certain nombre de communautés. Fin 2018, la majorité des grossistes pharmaceutiques avait dû cesser ses activités après avoir échoué à reconstituer les stocks en raison de pénuries de devises. Ceci avait paralysé les importations de médicaments essentiels et de produits de première nécessité, qui représentent entre 70 et 90% des besoins du pays, exposant ainsi des millions de malades à une crise sanitaire.

SOUDAN

Les chefs du mouvement de contestation ont rejeté l'offre de dialogue des généraux au pouvoir, dans un pays plongé dans l'instabilité après la répression des manifestants qui a fait au moins cent huit morts et de cinq cents blessés en trois jours, selon un comité de médecins. Parmi les morts, quarante ont été retrouvés dans les eaux du Nil. Face aux craintes d'une aggravation de la situation, l'ONU a décidé de faire partir son personnel, alors que le Royaume-Uni a rappelé les employés « non essentiels » de son ambassade à Khartoum et déconseillé aux Britanniques de se rendre dans ce pays. Amnesty international a demandé à l'Union africaine et à l'ONU de « prendre des mesures immédiates afin de demander des comptes aux responsables de cette violence ».

MOZAMBIQUE

Le groupe Etat islamique a affirmé pour la première fois être impliqué dans des combats récents avec l'armée mozambicaine, dans le nord du pays en proie à une insurrection islamiste sanglante depuis fin 2017, ce que les forces de sécurité du Mozambique ont catégoriquement démenti. Plus de deux cents personnes ont été tuées, notamment à la machette, ou brûlées vives lors de raids sur des villages et d'embuscades sur les routes. L'identité et les motivations des assaillants, qui n'ont jamais revendiqué leurs actes, restent une énigme. Pour le seul mois de mai, le mystérieux groupe désigné par la population locale sous le nom de « al-shabab », « les jeunes » en arabe, a tué au moins quarante personnes, blessé des dizaines d'autres et incendié des centaines de maisons.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

IMMIGRATION

Un rapport parlementaire dévoile le vrai coût des expulsions

En 2018, les expulsions d'étrangers en situation irrégulière ont coûté cinq cents millions d'euros à la France, selon un document de l'Assemblée nationale. Or, l'incitation volontaire coûterait six fois moins cher, par rapport au retour forcé.

Le nombre d'expulsions forcées n'a jamais été aussi élevé depuis dix ans, selon le texte des députés. Leur coût a été d'un demi-milliard d'euros en 2018, pour une enveloppe globale annuelle qui s'élève à 1,7 milliard d'euros, d'après la mission Asile-Immigration-Intégration.

Dans leur mission d'évaluation, les députés avaient un double objectif : contrôler l'action du gouvernement et identifier des leviers d'économie. Les députés Jean-Noël Barrot (MoDem) et Alexandre Holroyd (LR) ont sollicité les ministères concernés (Intérieur, Justice, Quai d'Orsay, etc.) pour collecter les informations sur des retours aidés, c'est-à-dire consentis et accom-

pagnés d'une aide financière, ou d'éloignements forcés, quand la personne est reconduite par des policiers ou des gendarmes.

Les expulsions forcées, très majoritaires (entre 70 et 80% des accompagnements), coûtent plus de six fois plus cher qu'un retour aidé dans le pays d'origine. En moyenne, treize mille huit cents euros contre deux mille cinq cents euros. Les pays européens sont nombreux à favoriser les retours aidés. Mais qu'en est-il de l'efficacité de ces derniers ?

Selon le rapport de 2016 de la Cour des comptes, avec l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, de nombreux Roms repartis dans ces deux pays avec

une aide au retour humanitaire revenaient en France et faisaient parfois des allers-retours pour percevoir plusieurs fois l'allocation. Aujourd'hui, ce scénario n'est plus possible. Car les ressortissants des pays membres de l'Union européenne n'ont plus accès à l'aide au retour. Et cette aide ne peut être perçue qu'une seule fois.

Jean-Noël Barrot est favorable à ce dispositif qui « fonctionne de manière satisfaisante ». Est-ce à dire qu'il faudrait multiplier les retours aidés, quitte à augmenter le montant de l'aide ? Alexandre Holroyd répond avec une certaine prudence : « Notre travail était de fournir une estimation. Désormais, c'est une décision politique ». Jean-Noël Barrot et Alexandre Holroyd n'excluent pas de déposer une proposition de résolution invitant le gouvernement à statuer.

Noël Ndong

TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Afrique et Huawei, un divorce improbable

Aucun fournisseur n'est capable de construire une infrastructure de télécommunication au prix ou au rythme du géant chinois, selon un expert, qui invite le continent à rester proche de cette société.

Dans un article paru dans le magazine « Quartz », W. Gyude Moore, membre du Centre de développement mondial, a écrit que la tirade du président américain, Donald Trump, contre le leader chinois des télécommunications, obligeait les pays africains à faire un choix. « La Chine a subventionné la connectivité de l'Afrique. Aucun fournisseur n'est capable de construire une infrastructure de télécommunication au prix ou au rythme d'Huawei », a-t-il affirmé.

Outre la mise en place d'environ 70% de l'infrastructure infor-

matique du continent, Huawei propose des services meilleur marché et de qualité supérieure, selon lui. Depuis que les États-Unis ont banni Huawei, les compagnies américaines qui s'appuyaient sur le géant chinois luttent pour diversifier leurs fournisseurs de produits et de matières. Pour la plupart des gouvernements africains, la diversification des produits n'est pas encore une option, car de nombreuses administrations locales ne disposent pas des fonds nécessaires pour cela. En outre, la plupart des projets informatiques du continent

ont été rendus possibles grâce à des prêts et à des subventions chinoises. Selon l'expert, les États africains ne sont pas inquiets à propos des déclarations du gouvernement américain selon lesquelles les technologies 5G de Huawei menacent la sécurité nationale. Jusqu'à présent, Huawei a été la seule société à offrir tout ce dont ces pays avaient besoin, conclut W. Gyude Moore.

Huawei a, par ailleurs, pour objectif de promouvoir les villes intelligentes sur le continent. La société était en négociation avec plusieurs pays africains. L'objectif est d'aider les communautés locales à adopter des technologies modernes dans divers domaines tels que les communications et l'utilisation de l'énergie.

N.Nd.

CROISSANCE MONDIALE

La Banque mondiale abaisse ses prévisions pour 2019

L'institution financière a abaissé, le 5 juin, ses estimations pour l'année en cours jusqu'à 2,6%, en maintenant sa projection de croissance pour la Chine à 6,2%, selon son dernier rapport semestriel intitulé « Perspectives économiques mondiales ».

« L'incertitude politique accrue, qui comprend une nouvelle escalade des tensions commerciales entre de grandes économies, a été accompagnée par une décelération des investissements mondiaux et une perte de confiance », explique le rapport.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2019 a été abaissée à un taux « plus faible que prévu » de 2,6%, soit 0,3% de baisse par rapport aux estimations précédentes en janvier, précise le document, ajoutant que la croissance mondiale est prévue à 2,7% en 2020. « Les perspectives économiques mondiales, à la fois à court terme et à long terme, sont confrontées à d'importants défis », a déclaré à la presse le président

de la Banque mondiale (BM), David Malpass, lors d'une conférence tenue hier matin, notant que les risques à la baisse comprennent l'édification de barrières commerciales, une accumulation

« L'incertitude politique accrue, qui comprend une nouvelle escalade des tensions commerciales entre de grandes économies, a été accompagnée par une décelération des investissements mondiaux et une perte de confiance »

des dettes gouvernementales, et un ralentissement plus marqué des économies majeures. La croissance commerciale mondiale en 2019, en particulier, a été révisée à la baisse d'un point entier de pourcentage à 2,6%, soit le taux le plus faible depuis la crise financière mondiale.

Ayhan Kose, directeur du département des perspectives de la BM, a indiqué que l'actuelle prévision de 2,7% pour la croissance mondiale en 2020 pourrait se voir réduite à 1,7% si l'escalade des tensions commerciales se poursuivait.

Dans ce rapport, la BM a maintenu sa projection de croissance pour la Chine à 6,2% en 2019, citant « une décelération du commerce mondial, la stabilité des prix des biens de consommation, ainsi que la capacité des autorités à calibrer les politiques monétaires et fiscales de façon à relever les défis extérieurs et faire face aux vents contraires ».

Xinhua

BAD

L'intégration régionale au cœur des cinquante-quatrièmes assemblées annuelles de Malabo

La capitale de la République de Guinée équatoriale abritera, du 11 au 14 juin, les assises annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) couplées à la quarante-cinquième Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds africain de développement.

Axées cette année autour des questions portant sur le développement de l'Afrique, les assemblées de la BAD constituent l'un des événements le plus important pour cette institution financière continentale, au regard du nombre des délégués qui y prendront part. Pour cette année, tout comme lors des précédentes assemblées, quelque trois mille délégués, au nombre desquels des ministres africains de l'Economie, des Finances et du Plan, des décideurs politiques, des acteurs du secteur privé, de la société civile, des groupes de réflexion, des représentants du monde universitaire, ainsi que les médias débattront des thématiques diverses et variées sur les préoccupations

de l'heure.

Il s'agit, entre autres, de réfléchir sur le renforcement de l'intégration économique du continent, un sujet d'actualité pour l'Union africaine depuis la signature, par plusieurs Etats, de l'accord sur la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale.

Lors de ces assises, il est également prévu des discussions de haut niveau sur les problématiques du genre : «Comment les infrastructures régionales peuvent-elles redynamiser la croissance et la création d'emplois ? » et «Comment intégrer les agriculteurs africains dans les chaînes de valeur régionales et mondiales ? »

En effet, forts du potentiel humain de l'Afrique (peuplée

d'un milliard d'habitants), les gouvernements des pays africains ainsi que les communautés économiques régionales présents à ces assemblées devront réfléchir sur la nécessité d'intensifier leurs efforts afin de faciliter la libre circulation des biens, des services et des personnes ainsi que le commerce transfrontalier.

Car, selon les statistiques de la BAD, l'Afrique génère un produit intérieur brut global de plus de 3 400 milliards de dollars américains, un marché capable d'engranger de formidables opportunités pour les entreprises du continent.

Résoudre le déficit énergétique du continent

Avec comme thème princi-

pal « L'intégration régionale pour la prospérité économique de l'Afrique », l'un des cinq domaines d'intervention prioritaires de la Banque, les assemblées annuelles de Malabo seront aussi l'occasion du lancement du Fonds d'inclusion financière numérique pour l'Afrique. Elles permettront, en outre, de nouer des partenariats porteurs de transformation en vue de résoudre le déficit énergétique de l'Afrique par le biais d'initiatives régionales.

Principal bailleur de fonds du continent en matière d'infrastructures, la Banque se concentre ainsi sur la connectivité régionale, non seulement en investissant dans des infrastructures telles que routes, lignes de transmis-

sion électrique, pipelines et réseaux de communication, mais également en élaborant et en appliquant des politiques cohérentes à même d'ouvrir les frontières.

C'est, d'ailleurs, dans ce contexte que se situe le projet pont route-rail reliant Brazzaville et Kinshasa, deux capitales les plus proches du monde. D'un montant global de cinq cent cinquante millions de dollars financé à hauteur de deux cent dix millions de dollars par la BAD, ce projet dont le début des travaux est envisagé en août 2020 contribuera à faciliter les échanges entre les peuples de ces deux pays tout en renforçant l'intégration de la sous-région d'Afrique centrale.

Guy-Gervais Kitina

TENSIONS COMMERCIALES

Le G20 tente d'empêcher la dégradation de la confiance

Une réunion des ministres des Finances de l'espace se tient ce week-end à Fukuoka, dans le sud-ouest du Japon. L'offensive commerciale américaine, repartie de plus belle après quelques mois d'accalmie et menaçant la croissance mondiale, sera au menu des discussions.

Les retrouvailles s'avèrent nécessaires puisqu'après une année d'affrontement commercial entre la Chine et les Etats-Unis, le conflit a pris une nouvelle dimension depuis les dernières discussions intervenues le 10 mai. C'est dire qu'après des mesures prises par les deux grandes puissances portant sur les droits de douane punitifs, la « liste noire » d'entreprises ainsi que des propos peu amènes, Chinois et Américains semblent aujourd'hui loin de l'accord tant espéré au sommet du G20 à Osaka, fin juin, entre les présidents Donald Trump et Xi Jinping.

Outre les grands argentiers des économies majeures de la planète - ministres des Finances et banquiers centraux - qui doivent chercher une solution aux tensions commerciales actuelles, leurs homologues du Commerce vont se réunir au même moment au nord de Tokyo.

Evoquant l'importance de la réunion des ministres des Finances dans un blog, la directrice générale du Fonds monétaire international, Christine Lagarde, a parlé de la nécessité de trouver une solution au différend qui oppose la Chine et les Etats-Unis. « La priorité absolue est de résoudre les tensions commerciales », a-t-elle martelé. Christine Lagarde a appuyé son propos par des chiffres alarmistes : l'ensemble des droits de douane supplémentaires imposés par Washington et Pékin pourraient réduire le produit intérieur brut mondial de 0,5% en 2020, selon les estimations de l'organisation. Des inquiétudes partagées également par la Banque mondiale qui a abaissé, le 4 juin, ses prévisions de croissance pour cette année (+2,6%, contre +2,9% auparavant).

Malgré cela, les Etats-Unis bataillent ferme contre les « déséquilibres commerciaux »

et n'entendent pas plier sous tension. C'est pour cette raison que le secrétaire au Trésor, Steven Mnuchin, a prévu plusieurs rencontres bilatérales, dont l'une avec le gouverneur de la banque centrale chinoise, Yi Gang. « Le commerce sera un des sujets de conversation, avec une préoccupation : comment essayer de réduire certaines des pratiques déloyales qui existent », relève un haut fonctionnaire du Trésor américain.

Pour Kenji Yumoto, économiste du Japan research institute, malgré les divergences, le G20 Finances doit veiller à transmettre un message rassurant « pour apaiser les craintes et empêcher que ne se dégrade davantage encore la confiance ».

Les ministres des Finances vont, par ailleurs, se pencher sur la taxation des géants du numérique (Gafa- acronyme qui désigne les quatre mastodontes américains du secteur : Google, Amazon, Facebook, Apple). Il s'agit d'un dossier où le multilatéralisme semble fonctionner, même si les Gafa sont régulièrement critiqués pour leurs pratiques d'optimisation fiscale.

La réunion de Fukuoka sera l'occasion pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de présenter sa feuille de route, approuvée par cent vingt-neuf pays, pour attendre le « soutien politique » du G20. L'idée est de « pouvoir taxer des activités sur un territoire, même si l'entreprise qui les déploie n'y a pas une installation dite d'affaires, en d'autres termes une présence physique qui, à ce jour, déclenche le droit d'imposer », expliquait récemment Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE.

Nestor N'Gampoula

OPPORTUNITÉS

Les candidatures au Programme jeune professionnel sont lancées

Le Groupe de la Banque mondiale a ouvert les inscriptions du Young professionals program (YPP) depuis le 1^{er} juin. Elles seront closes le 30 du même mois.



Toutes les nations représentées

Le YPP s'adresse aux personnes issues de divers horizons professionnels, universitaires et culturels. Il offre l'opportunité de contribuer au développement international en intégrant les équipes de la Banque mondiale (BM). Ce programme accueille chaque année près de quarante-cinq à cinquante candidats, à qui il offre un contrat à durée déterminée de cinq ans, maximum, avec possibilité de le renouveler.

Pour être éligible au YPP, chaque candidat doit être citoyen d'un pays membre du Groupe de la BM, être né le ou après le 1^{er} octobre 1987, être titulaire d'un master ou d'un doctorat, maîtriser la langue anglaise et une ou plusieurs autres langues de travail de la BM, à savoir l'arabe, le français, le chinois, le portugais, le russe et l'espagnol.

La BM exige que le postulant soit spécialisé dans un domaine relevant des opérations de ladite institution tel que l'économie, la finance, l'éducation, la santé publique, les sciences sociales, l'urbanisme, l'ingénierie, l'agriculture ou les ressources naturelles.

Outre cela, le candidat doit comptabiliser au moins trois années d'expérience professionnelle pertinente liée au développement ou à la poursuite d'études universitaires au doctorat.

En particulier, les femmes et les personnes handicapées sont vivement encouragées à postuler pour ce programme. La participation au YPP offre plusieurs avantages aux candidats, parmi lesquels un revenu international, des souscriptions aux assurances (santé, vie, accident) et un plan de retraite. Ces atouts sont applicables, tant aux Africains qu'aux autres participants qui seront contraints de se déplacer pour les Etats-Unis d'Amérique où se déroulera le programme.

Pour plus de précision et de conseils pratiques, les organisateurs du programme tiendront une édition Facebook live, sur la page World bank, le 10 juin à 10 h.

Pour plus d'information sur le programme, les modalités et conditions d'accès, consultez le site web du Groupe de la BM (www.worldbank.org).

Merveille Atipo (stagiaire)

ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Le Congo fait part de ses avancées vers la couverture sanitaire universelle

À la tribune des assises mondiales de la santé, tenues récemment à Genève, en Suisse, la ministre Jacqueline Lydia Mikolo a déroulé la feuille de route du pays pour l'atteinte de la couverture sanitaire universelle, tout en mettant en relief les axes du Plan national de développement sanitaire ayant pour but d'offrir des soins de qualité et à moindre coût à toutes les couches sociales.

« La politique nationale de santé adoptée l'année dernière et le Plan national de développement sanitaire 2018-2022 sont des documents stratégiques qui constituent pour le Congo une feuille de route pour l'atteinte de la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030 », a indiqué la ministre de la Santé et de la population, devant l'Assemblée mondiale de la santé organisée sur le thème « Couverture sanitaire universelle, ne laisser personne de côté ». Ce n'est donc pas pour rien que le gouvernement a fait le choix de garantir à tous l'accès aux soins de santé primaire de qualité et d'agir par des interventions à haut impact, notamment celles en lien avec la protection financière de la population vulnérable, a expliqué Jacqueline Lydia Mikolo. La pérennisation de la vaccination comme intervention de santé publique avec un meilleur rapport coût-efficacité est pour ainsi dire une priorité.

Pour mieux répondre à l'objectif de ne laisser personne de côté, le gouvernement a priorisé l'assurance maladie universelle qui devra être effective au cours de cette année. Les membres du comité national consultatif du



travail ont, d'ailleurs, planché sur la question le mois dernier. « L'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle contribuera à réduire la contribution directe des

« Nous émettons le vœu de voir l'OMS continuer à veiller, à nos côtés, à aligner les différentes interventions aux priorités fixées par le pays dans le cadre de la feuille de route pour l'atteinte de la couverture sanitaire universelle »

La ministre Jacqueline Lydia Mikolo à la tribune de l'Assemblée mondiale de la santé

ménages aux dépenses de santé qui est actuellement de 32%, largement au-dessus de la norme recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (15-20%). Ladite assurance va ainsi réduire les dépenses des ménages sur des questions de santé », a fait savoir Jacqueline Lydia Mikolo. Elle a souligné, en outre, que le pays va consacrer 10,26% de son budget 2019 au secteur de la santé dans le but d'atteindre ces résultats. Le Congo n'est pas seul dans ce combat. Plusieurs partenaires techniques et financiers l'accompagnent dans ce sens, a reconnu la ministre de la Santé et de la population. « Nous émettons le vœu de voir l'OMS

continuer à veiller; à nos côtés, à aligner les différentes interventions aux priorités fixées par le pays dans le cadre de la feuille de route pour l'atteinte de la couverture sanitaire universelle », a souhaité la ministre. Selon elle, la réforme du système sanitaire, engagée malgré le contexte économique et financier morose, vise à renforcer le pilotage, la gouvernance, la dynamisation du système d'information sanitaire ainsi que l'amélioration de la surveillance épidémiologique.

Des échanges fructueux pour le Congo

En marge des travaux de l'Assemblée mondiale de la santé, la ministre Jacqueline Lydia Miko-

lo a échangé avec plusieurs partenaires, notamment le département de la tuberculose de l'OMS, l'Alliance des leaders africains pour la malaria (Alma), l'entreprise pour les médicaments antipaludiques, la Principauté de Monaco, le Fonds mondial... Avec l'Alma, l'objectif de l'entrevue a porté sur des éventuels appuis que cette institution peut apporter à l'usine de production des médicaments contre le paludisme au Congo. La Principauté de Monaco a, pour sa part, émis le vœu d'appuyer les efforts du Congo en matière de lutte contre la drépanocytose suite à la distinction de la première dame du Congo par l'OMS pour les actions menées dans le cadre de cette lutte. Avec le Fonds mondial, par ailleurs, la rencontre a porté sur le suivi de la coopération et le plaidoyer pour une densification de l'appui. La participation du président Denis Sassou N'Guesso à la rencontre prévue en octobre prochain à Lyon, en France, pour un renouvellement de l'engagement au plus haut niveau de l'Etat dans la lutte contre la tuberculose et le paludisme, a aussi été évoquée à l'occasion.

Rominique Makaya

COOPÉRATION

Le Congo et la Russie signent l'accord sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique

Les deux pays ont récemment conclu plusieurs accords dont celui de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques portant, entre autres, sur la construction d'un centre de recherche sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique dont le but final est le traitement des cancers et l'amélioration de l'agriculture.

Le Congo et la Russie reconnaissent que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la garantie de la sécurité nucléaire et radiologique sont un facteur important pour le développement social et économique. Aussi vont-ils développer leur coopération dans ce domaine. Il s'agira, en effet, de l'assistance pour la création et la mise en œuvre de l'infrastructure de l'énergie atomique au Congo, y compris le système de réglementation étatique de la sécurité conformément aux recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'accord permettra aussi la construction des installations de dessalement de l'eau et des accélérateurs de particules élémentaires dans la gestion des cancers, des déchets radioactifs et les réponses aux situations d'urgence. Cette coopération permettra la surveillance de la protection physique des matériaux à rayonnement ionisants, des sources radiantes, des points de conservation des matériaux nucléaires et des substances radioactives aussi bien que des systèmes de comptage et de contrôle des matériaux nucléaires. Il s'agira de la fabrication des radio-isotopes et leur application dans l'industrie, la médecine, l'agriculture, l'enseignement, la préparation et la formation continue des spécialistes pour les branches atomiques.

La science atomique pour des fins pacifiques est bénéfique aussi bien pour la République du Congo que pour les autres pays car elle permet de mesurer les gaz à effet de serre. Son utilisation permet de lutter contre les moustiques, pour l'irradiation des aliments, pour évaluer l'érosion, étendre la gamme des vaccins, de lutter contre la grippe aviaire mais aussi d'améliorer les plants par sélection assistée par marqueur etc.

Pour l'exécution de cet accord, la partie congolaise a désigné le ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique afin de travailler avec la Corporation d'Etat de l'énergie atomique (Rosatom) et le service fédéral de supervision écologique de la Fédération de Russie.

R.M.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les grandes entreprises font les frais

Le phénomène pourrait faire perdre mille milliards de dollars aux deux cents premières capitalisations boursières du monde au cours des cinq prochaines années, conclut l'organisation non gouvernementale CDP, dans son rapport 2018.

L'étude a porté sur les deux cent quinze plus grandes entreprises mondiales représentant une capitalisation boursière à dix-sept mille milliards de dollars, allant d'Apple à Microsoft, en passant par Unilever, UBS, Nestlé, China Mobile, Infosys, Sony et BHP. Ces organisations prévoient des coûts supplémentaires de neuf cent soixante-dix milliards de dollars liés à des facteurs tels que l'élévation des tempé-

les risques liés au climat », a déclaré Nicolette Bartlett, directrice au CDP et auteure du rapport.

Dans le même temps, l'adaptation à ce changement climatique représente une opportunité que les entreprises ont évaluée à deux mille cents milliards de dollars sur la même période, notamment dans les secteurs du transport et de la mobilité avec une demande plus rapide que prévu

grandissant de groupes de pression, de gestionnaires de fonds, de banquiers centraux et de politiciens qui estiment que le réchauffement climatique constitue un risque systémique pour le système financier.

Les préoccupations des investisseurs concernant le risque climatique ont fortement augmenté parallèlement à la montée du militantisme climatique dans de nombreux pays, car les vagues de chaleur, les sécheresses, les incendies de forêt et les super-tempêtes sont de plus en plus difficiles à ignorer.

Bien qu'aucun secteur ne soit totalement transparent en matière de risque climatique, les sociétés de services financiers ont tendance à figurer parmi les plus réceptives, représentant environ 70% à 80% des coûts et opportunités estimés.

Les entreprises de combustibles fossiles qui ont répondu au CDP ont signalé cent quarante milliards de dollars d'opportunités potentielles liées à une transition vers une économie sobre en carbone - soit plus de cinq fois les vingt-cinq milliards de dollars de risques identifiés, a précisé le CDP.

Josiane Mambou Loukoulou

« La plupart des entreprises ont encore un long chemin à parcourir pour bien évaluer les risques liés au climat »

tures, les intempéries ou encore la taxe carbone.

Les conclusions du CDP - une ONG qui dispose de la plus importante base mondiale de données sur la performance environnementale des villes et des entreprises - laissent entendre que de nombreuses sociétés sous-estiment toujours les risques liés au climat, alors que les prévisions scientifiques sont de plus en plus alarmantes. « La plupart des entreprises ont encore un long chemin à parcourir pour bien évaluer

en véhicules électriques, aux investissements dans les énergies renouvelables.

De nombreuses entreprises ont également perçu un potentiel énorme si le monde pouvait réduire les émissions carbonées à temps pour éviter les scénarios climatiques les plus sombres, que les scientifiques considèrent comme une menace pour la civilisation industrielle tout entière. Le CDP - anciennement connu sous l'appellation Carbon disclosure project - est une voix respectée au sein d'un nombre

JOURNÉE DE LA SAISON DES LETTRES CONGOLAISES

Lancement à Brazzaville d'une plate-forme consacrée au dépôt légal

Des auteurs, imprimeurs et éditeurs congolais ont été sensibilisés, le 4 juin, à la nécessité du dépôt légal, lors de la célébration de la première édition de la saison des lettres congolaises, à la Bibliothèque nationale. Une plate-forme numérique y a vu le jour.



Photo de famille

La journée a été organisée en partenariat avec les éditions Plus, la bibliothèque nationale et la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopeco). Le directeur de la bibliothèque nationale, Bernard Akondzo, a fait une genèse du dépôt légal, indiquant qu'il est obligatoire et légal selon le décret n° 66/249 du 10 août 1966, qui stipule, dans son article 3, que les imprimeurs, éditeurs doivent déposer deux exemplaires de toute œuvre d'art graphique de production

littéraire à la régie du dépôt légal, créée au ministère de la Justice.

Ainsi, « C'est par arrêté n° 5896 MCARS DGAC du 18 juillet 1984 portant organisation de la bibliothèque nationale populaire que le dépôt légal a été confié à la bibliothèque nationale. Malheureusement, cet arrêté devient inadapté par rapport aux évolutions des nouvelles technologies. Il est donc nécessaire de prendre non pas un arrêté ni un décret mais

plutôt une loi qui réorganiserait le dépôt légal en prenant en compte les évolutions actuelles », a suggéré Bernard Akondzo. Il a précisé que ce dépôt se fait au cours du mois de publication de l'ouvrage. « Pour que le dépôt légal soit valable, le livre doit disposer d'un numéro US20. Une fois que celui-ci est exécuté, une appréciation de reconnaissance doit être remise à qui de droit », a-t-il informé.

Pour accomplir l'acte, un certain

nombre d'écrivains ont déposé les exemplaires de leurs ouvrages à la bibliothèque nationale parmi lesquels, José Cyr Ebina, représentant de la maison des éditions Plus au Congo, qui a fait le dépôt légal de son essai « Mon combat ». Saluant l'initiative, il a appelé tous les écrivains et même les musiciens à le faire afin que leurs œuvres soient identifiées.

A cette occasion, une plate-forme numérique www.DLCongo.com ou www.DL.Congo.fr a été mise en place sur une application mobile et web. Celle-ci permettra aux imprimeurs, auteurs, d'exécuter l'opération en moins de dix minutes sans se déplacer. Par un clic, leurs œuvres seront repertoriées. Ces hommes de lettres doivent y placer toutes les informations possibles. « Ça ne suffit pas de déposer un livre ou un document, il faut aussi donner l'autorisation que l'on puisse utiliser des données bibliographiques. Cette plate-forme leur permet de faire connaître leurs œuvres au public. On gagne le temps avec le numérique », a indiqué Maha Lee Cassy, promoteur de cette initiative et éditeur des éditions Plus dont le siège est aux États-Unis. Cette maison a aussi un bureau en France et au Congo.

Des prix du concours littéraire international remis aux lauréats

Lancé en avril dernier par les éditions

Plus de Maha Lee Cassy, le concours avait pour but d'encadrer un certain nombre de jeunes et leur faire des résidences afin de leur donner les leçons sur la technique d'écriture. Plusieurs candidats venus des différents pays, notamment du Cameroun, d'Italie, du Cabinda, d'Haïti, des Comores, du Sénégal, du Mali, de France, de Djibouti, de Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo et la République du Congo y ont participé. Neuf candidats ont été sélectionnés en poésie, nouvelles et slam. En catégorie poésie, les lauréats primés sont Tristell Mouanda, Gaétan Ngoua, Rosin Loemba. Le prix spécial du jury a été donné à Victorine Loulou Aboungou. En catégorie nouvelles, les récipiendaires sont Negresse Colas (de nationalité haïtienne), Octave Moundza, Lebel Ondzié. Le prix spécial du jury a été octroyé à Duval Moukouri Pour la catégorie slam, des prix ont été donnés à Siba Pauly, Idris Abdouhousséini (Comorien), Auriel Mabilia. Le prix spécial du jury a été remis à Princia Itoua. atisaf de cette initiative, l'un des lauréats, Rosin Loemba, s'est dit content pour la réalisation du rêve de Maha Lee Cassy qui fait valoir leurs talents. Signalons que les prix de poésie ont été rafles par les Congolais.

Rosalie Bindika

FRANCOPHONIE

Une conférence internationale sur l'éducation des filles va se tenir à N'Djamena

La rencontre programmée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les experts francophones du secteur de l'éducation, aura lieu du 18 au 19 juin, dans la capitale tchadienne, pour assurer l'inclusion et l'égalité des sexes par l'éducation.

La conférence internationale sur l'éducation des filles dans l'espace francophone s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la réunion conjointe des ministres de l'Éducation et du Développement du G7 prévue le 5 juillet, en France.

Selon les organisateurs, les participants explorent, durant deux jours, les causes profondes des inégalités, des disparités et des diverses formes d'exclusion et de discrimination touchant les filles et les jeunes femmes, ainsi que les moyens d'accroître l'accès et de réduire les taux d'abandon scolaire, de redoublement et d'échec. Ceci, afin d'éliminer les inégalités de genre dans l'éducation et mettre en place les dispositifs de formation et d'apprentissage fiables.

« Les différents segments (ministériel, tables rondes et ateliers) ont pour but de mettre en évidence des politiques et des stratégies éducatives innovantes et prometteuses pour tous les apprenants, dans le respect des besoins liés à leur sexe pour éliminer toutes les formes de discrimination existant dans l'environnement d'apprentissage », souligne l'OIF. Elle conclut que la conférence permettra aux pays francophones d'apporter une contribution tangible au forum politique de haut niveau qui joue un rôle central dans le suivi et l'examen mondiaux des Objectifs de développement durable de 2030 et d'alimenter, à travers ses conclusions, la réunion conjointe des ministres de l'Éducation et du Développement du G7 prévue, le 5 juillet, en France.

Rock Ngassakys

DIASPORA

La Guinguette africaine de Suresnes revient

Avec sa programmation estivale en plein air, la Guinguette africaine de Suresnes invite le public à participer à des liesse populaires interculturelles du 6 juillet au 31 août.

L'Esplanade de Mont-Valérien à Suresnes, près de Paris, distillera à nouveau cet été les sons et odeurs du cru de la huitième édition de la Guinguette africaine. Comme les années précédentes, les samedis et dimanches, de 16 h à minuit, le Centre aéré des Landes se drapera aux couleurs de la diversité interculturelle. Il est probable que la délégation du Congo auprès de l'Unesco, dans son projet « Hors les murs », puisse accompagner cette programmation, apprend-on des autotités onusiennes. Les organisateurs promettent un programme concocté autour de quatre axes forts : le lancement d'une cagnotte pour la réhabilitation d'une école maternelle et primaire dans le sud de Brazzaville ; le soutien à la pratique artistique et gastronomique du département de la Bouenza ; la présentation pluridisciplinaire, autour des musiques actuelles, de concerts, de bals et de spectacles ; et, enfin, le défilé de mode vestimentaire féminin et masculin.

Du point de vue calendrier, cette programmation se détaille comme suit : dès l'ouverture et jusqu'à la fin des festivités se déploiera une grande opération pour aider les enfants d'une école maternelle et primaire au sud du Congo. Lors de l'édition précédente, les jouets, habits et objets scolaires récoltés ont été acheminés au Congo et distribués aux enfants démunis du département de la Lékoumou, ont précisé les organisateurs. Cette année, ils ont prévu de soutenir et réhabiliter une école maternelle et primaire au sud de Brazzaville pour aider

les élèves et leurs parents en grande difficulté. Pour la réussite de l'opération, ils auront besoin de jouets, toboggans pour la maternelle et surtout d'une aide financière pour la réhabilitation de l'établissement dans de bonnes conditions. Lors de l'ouverture en présence des autorités et élus de la ville de Suresnes, l'animation et la production musicale seront assurées par l'artiste chanteur congolais, Norton Virus.

Pendant la fête nationale de la France du 14 juillet, aura lieu traditionnellement le bal populaire et quelques divertissements.

Le 20 juillet, une journée culturelle du département de la Bouenza sera animée par les artistes Dana et Albert Moundoso, alias Me Jolle, avec la dédicace de son nouvel album « Cadence ya sika ». Aux

sons de la musique pourra également être dégustée la gastronomie du département à l'honneur avec des plats tels que « ngulu mu mako / porc à la banane plantain » et ses musiques et danses Bembe « Muntunta - Kiburikiri... », Dondo « Ndar » et autres réjouissances. Toutes les associations des ressortissants de la Bouenza sont donc, à l'évidence, invitées à participer au programme de cette action culturelle et éducative.

Une semaine plus tard, le 27 juillet, une journée spéciale sera dédiée à celles et ceux qui seront d'humeur à s'amuser joyeusement. Avec éclat, ce sera une grande fête qui se terminera, comme prévu, par un grand spectacle, promettent les organisateurs.

Un intermède permettra le 3 août d'organiser une journée culturelle des peuples Sawa de Bonapriso du Cameroun. Les Sawa sont un ensemble d'ethnies bantoues composées de la majorité des ethnies autochtones du littoral camerounais, ainsi que d'une partie des tribus de l'arrière-pays. Au programme, musique et danses traditionnelles, parallèlement aux divers concours : de cuisine, du meilleur danseur et l'élection de Miss ngondo.

Pour terminer, le 17 août, journée dédiée à la fête nationale du Congo, un bouquet à la hauteur de la date de l'indépendance le 15 août 1960 : concert, bal, défilé de mode et divers spectacles. Un programme festif riche, joignant l'utile à l'agréable, auquel faire honneur !

Marie Alfred Ngoma



MUSIQUE SACRÉE

L'album « Kizunu ha buala » bientôt dans les bacs

L'œuvre du groupe Source intarissable dirigé de mains de maître par la soeur Jocelyne Préférée Kinkouma sera disponible en coffret dans la deuxième quinzaine de ce mois.

La délégation du groupe Source intarissable, conduite par la soeur Jocelyne Préférée Kinkouma (chantre et leader du groupe), Souka Bath Mateza (administrateur du groupe), et Marvhel Daniel Mafoua (directeur technique), est passée aux Dépêches de Brazzaville pour informer le public de la sortie, dans quelques jours, de l'opus intitulé « Kizunu ha buala » en dialecte kamba, soit « La paix dans le monde » en français.

Produit par Vivien Bakalafoua, l'album est constitué de neuf chansons, à savoir «Medley» (une série d'animations) ; «Mbombi» (le consolateur en dialecte kongo) ; «Badibundu» (le peuple de Dieu) ; «Entre tes mains» ; «Espírito consolador» (Esprit consolateur) ; «Réfléchis» ; «Kizunu ha buala» (la paix dans le monde en kamba) ; «Alléluia Amen» (louange pour connaître la grandeur du Seigneur) ; «Yian Zamba» (louange en dialecte camerounais Ewomolo).

Le titre phare de cet opus est «Kizunu ha buala». À propos de cette chanson, Jocelyne Préférée Kinkouma précise que c'est la paix chez soi, dans le pays, dans le monde. « L'inspiration m'est venue de Dieu. Pourquoi la paix ? C'est par rapport à tout ce qui se passe dans le monde, parce qu'il y a eu beaucoup de gens qui ont perdu l'espoir par rapport aux



événements qui se sont passés. Peut-être à travers ce message, ils vont retrouver leur foi. Car Jésus Christ avait dit, « Je vous donne la paix non pas comme le monde l'attend », a expliqué la chantre. Pour l'administrateur de ce groupe, Souka Bath Mateza, en termes de pourcentage, l'album est déjà réalisé à 95%. La duplication a été faite à Brazzaville, chez Dan Kendriste.

Jocelyne Préférée Kinkouma entourée de l'administrateur et du directeur technique du groupe. Quant à la promotion, il pense que le groupe Source intarissable ne peut pas sortir un album aussi important sans pourtant le promouvoir. « La promotion est prévue. Nous allons commencer par la conférence de presse pour annoncer la sortie de l'album, une manière de baliser la voie. Après nous aurons plusieurs activités telles que des concerts, un tour-

nage au niveau du pays, notamment au nord et au sud du pays », a-t-il indiqué.

L'évangile est gratuit - mais pas l'évangélisation

L'évangile étant gratuit, l'évangélisation nécessite quelques moyens financiers sinon de l'apport. C'est dans ce sens que le groupe pense qu'il pourra y avoir des concerts

payants, parce que pour aller d'un coin du pays à un autre, cela nécessite de l'argent. « Mais notre vrai but, c'est apporter l'évangélisation, parce que pour la parole de Dieu, nous pensons faire l'évangélisation d'abord, faire connaître le nom de Dieu à ceux qui ne sont pas encore avertis et leur apporter la bonne nouvelle », a déclaré l'administrateur.

S'agissant de l'appartenance du groupe, le directeur technique, Marvhel Daniel Mafoua, a laissé entendre qu'il n'appartient à aucune église. «... Certes nous avons été baptisés dans une église, mais lorsque nous sommes pronés au rang d'être ministres de Dieu, de propager la bonne nouvelle, c'est donc dans toute l'église. Parce que pour nous, Dieu s'occupe de l'âme qui est tout ce qui respire, qui s'enfouit dans un corps donné. Nous sommes chantres, mais nous sommes chantres de Dieu », a recadré le directeur technique.

Notons que la soeur Jocelyne Préférée Kinkouma a débuté sa carrière de chantre dans le groupe Kilombo (un groupe traditionnel) de l'Eglise évangélique du Congo. Le groupe La Source intarissable compte près d'une vingtaine de membres ayant tous participé à la réalisation de l'album « Kizunu ha buala ».

Bruno Okokana

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.

Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Émissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sissou N'Gouesso
immeuble Les Manguiers (Mpla), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)

COUPE DU MONDE U20

Deux Africains luttent pour une qualification au dernier carré

Le Mali et le Sénégal sont les deux représentants africains encore en lice qui vont disputer les matchs de quarts de finale de la compétition. Les Aiglons du Mali seront face à l'Italie, ce 7 juin, tandis que les Lionceaux de la Teranga affronteront l'équipe de la Corée du sud, le lendemain.

Après une dizaine de jours d'intenses rencontres, les huit meilleures équipes qualifiées pour les quarts de finale du tournoi reprennent avec la compétition ce 7 juin. Des matches de haute facture qui permettront à chacune d'elles de tirer son épingle du jeu en vue d'assurer une place en demi-finale. Le premier quart de finale de cette vingt-deuxième édition de la Coupe du monde de football des moins de 20 ans mettra aux prises la Colombie à l'Ukraine. L'Italie affrontera dans la foulée le Mali, l'un

des deux derniers représentants africains.

Les Aiglons ont occupé la deuxième place du groupe E. Ils ont fait match nul avec le Panama (1-1) puis battu l'Arabie saoudite 4-3, avant de s'incliner devant la France 2-3. Ils se sont imposés, le 4 juin, face à l'Argentine aux tirs au but 5-4 après un match nul 1-1 au temps réglementaire puis 2-2 pendant le temps additionnel.

Le samedi, ce quart de final offrira aux téléspectateurs un duel 100% américain avec le match Etats-

Unis-Equateur. L'Afrique suivra de près la seconde rencontre qui opposera la Corée du Sud au Sénégal. Les Lionceaux de la Téranga entament cette étape avec assurance puisqu'ils ont jusqu'à présent fait un parcours sans faute, grâce à leur victoire 3-0 contre le Tahiti puis 2-0 face à la Colombie avant de faire un match nul (0-0) contre la Pologne, lors du dernier match du groupe A. Les Sénégalais ont ensuite éliminé le Nigeria en huitièmes de finale, 2-1. Les huit équipes restantes ont toutes les arguments à faire valoir. Chacune d'elles cherchera à tracer sa voie pour se hisser pour la première fois de son histoire sur le toit du monde, le 15 juin, en Pologne.

Rude Ngoma (stagiaire)

FOOTBALL

La Coupe du monde féminine débute ce vendredi en France

Le match France-Corée du Sud de ce 7 juin marquera le début de la phase finale de la compétition des dames qui se disputera jusqu'au 7 juillet.

Vingt-quatre sélections dont le Nigeria, l'Afrique du Sud et le Cameroun qui représentent l'Afrique sont en lice pour succéder aux Etats-Unis, vainqueurs de la précédente édition. L'Afrique qui n'a jamais remporté l'épreuve a un sacré défi à relever. Les Nigériennes sont logées dans le groupe A avec la France, la République de Corée et la Norvège. Elles disputeront leur premier match, le 8 juin, contre la Norvège avant d'affronter la

République de Corée, le 12 juin. Elles croiseront la France le 25 juin lors du dernier match de la phase de poules.

Dans le groupe B, l'Afrique du Sud a pour adversaires l'Allemagne, la Chine et l'Espagne. Les Sud-Africaines vont débiter leur campagne le 8 juin, contre l'Espagne, avant de croiser la Chine, le 13 juin, et l'Allemagne, le 17 juin.

Le Cameroun, l'autre représentant africain, aura pour adver-

saires dans le groupe E le Canada, la Nouvelle Zélande et les Pays bas. Les Camerounaises débutent leur compétition en affrontant le Canada, le 10 juin. Le 15 juin, elles croiseront les Pays-Bas puis termineront la phase de poules contre la Nouvelle Zélande.

Notons que le groupe C mettra aux prises l'Australie, l'Italie, le Brésil et la Jamaïque. L'Angleterre, l'Ecosse, l'Argentine et le Japon vont se disputer les places qualificatives pour les huitièmes de finale dans le groupe D.

James Golden Eloué

NÉCROLOGIE



Parfait Wilfried Douniama, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, Mme Henriette Essama Bora et les enfants Itoua-Okana ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, notamment les ressortissants des villages Essiala et Edzounou, dans le district de Gamboma, le décès de leur tante, petite sœur, mère, Marie Akouéli, survenu le 3 juin 2019 au CHU de Brazzaville. La veillée funèbre est organisée au n° 139 de la rue Oboya, arrêt de bus Petit-Chose. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

Mesmin Boussa, agent des Dépêches de Brazzaville, a la profonde douleur d'annoncer à la grande famille des associations Ekongo Plateaux, aux parents, amis et connaissances, le décès du président national de l'association Ekongo Plateaux, Denis Ibara "Dida", le mardi 4 juin 2019 au CHU de Brazzaville, à la suite d'une courte maladie.



La veillée mortuaire se tient au n°45 de la rue Kifayoulou, quartier Don Bosco (après le marché Soprogi), arrêt du bus Tsoueke, derrière l'hôtel Mokili, sur la nationale n°2. La date d'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

Alexis Placide Ossoka et les enfants Itoua ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances des villages Ossonga, Kangini et Mbémbe, à Owando du décès de leur frère et père Norbert Itoua (vieux Atyce), survenu le 29 mai 2019, au CHU de Brazzaville. La veillée se tient au domicile du défunt n° 130 de la rue Mbé (Réf : quartier Manhattan, arrêt Manguier, grand lavage) à Talangaï. Le programme et la date des obsèques seront communiqués ultérieurement.



IN MEMORIAM

Messe d'action de grâces en mémoire du Dr Bernard Massembo Yako. 7 mars - 9 juin 2019, cela fera trois mois que le Seigneur a rappelé à lui notre père et oncle, le Dr Bernard Massembo Yako.



A cet effet, la famille Massembo remercie sincèrement tous les parents, amis et connaissances pour leur assistance matérielle, financière et morale pour l'élan de solidarité et d'amour manifesté lors de ce moment douloureux.

Aussi, elle vous prie de prendre part à deux messes d'action de grâces qui seront dites en sa mémoire respectivement le dimanche 9 juin 2019 en l'église Saint Esprit de Viry Chatillon en France à 11 heures et en l'église Sainte-Anne du Congo à 10heures.

Profonde gratitude.
Famille Massembo

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

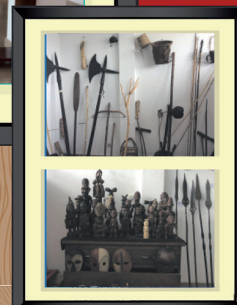
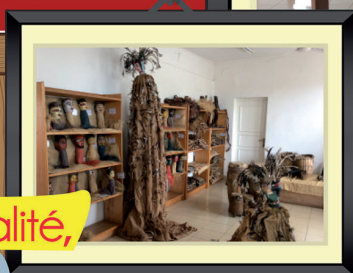
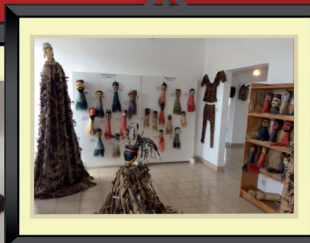
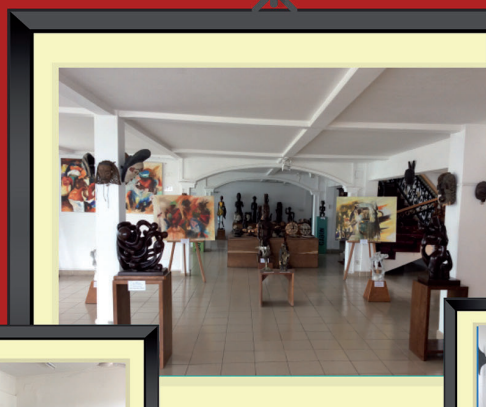
Expositions et projections

SCULPTURES **PEINTURES**

CÉRAMIQUES **MUSIQUE**

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso** immeuble les manguiers (Mpila) dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

ENJEUX POLITIQUES

Martin Fayulu réaffirme son combat pour «la vérité des urnes»

Ce n'est pas de si tôt que le principal leader de Lamuka arrêtera sa lutte de la vérité des urnes. En tout cas, c'est ce qui transparaît de son discours tenu le 6 mai, au collège Boboto, devant des étudiants de la ville de Kinshasa.

Dans une salle remplie comme un œuf, le candidat malheureux à la présidentielle de décembre 2018 est resté fidèle à son credo, tout en signifiant qu'il mettra un terme au combat de la vérité des urnes le jour où le peuple le lui demandera. Déroulant sur le thème « *La crise de légitimité en RDC, causes et effets* », le président de l'Engagement pour la citoyenneté et le développement a tenu à recadrer le sens de son combat. « *Je ne suis pas dans l'opposition par rapport à Félix Tshisekedi. Je suis dans le combat du peuple pour résoudre la crise de légitimité du pouvoir. Et je l'ai dit, ça s'appelle la vérité des urnes* », a-t-il déclaré. Et d'ajouter : « *Nous avons transformé Lamuka en plate-forme politique. Notre convention est claire : nous devons avoir une action tournée autour de la défense de la Constitution. Nous devons mobiliser la population pour que le combat pour la vérité des urnes soit effectif* ».



Martin Fayulu face aux étudiants au collège Boboto

Embrayant sur la crise de légitimité institutionnelle, Martin Fayulu a déploré la mainmise de la communauté internationale sur la République démocratique du Congo (RDC) dont la souveraineté aura été sacrifiée sur l'autel des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. Selon lui, la crise de légitimité est exacerbée par

le non-respect de la volonté du peuple dont les choix ne sont jamais pris en compte, faisant allusion à la dernière présidentielle au terme de laquelle il serait le président réellement élu. « *C'est le peuple qui donne l'onction et celui qui n'a pas été élu par le peuple n'a pas cette onction. Les Congolais ont perdu toute confiance et ne croient*

plus aux élections comme mode d'accès au pouvoir. Ce qui va se traduire par un taux faible de participation. La solution à la crise de légitimité n'a qu'un seul nom : vérité des urnes », a-t-il déclaré.

Une position qui tranche avec celle d'autres cadres de Lamuka tels Moïse Katumbi, l'actuel coordonnateur, qui a annoncé une rencontre prochaine entre

les membres de cette coalition et Félix Tshisekedi. Mettant un peu d'eau dans son vin, l'ex-gouverneur du Katanga, qui doit à l'actuel chef de l'Etat son retour au pays, n'est plus dans le schéma radical de Martin Fayulu. Il cherche à arrondir les angles en exerçant une opposition républicaine, loin de la vile et inutile polémique. Et, d'ailleurs, son regroupement Ensemble pour le changement est en train, petit à petit, de s'éloigner du giron Lamuka. Des faits parlent d'eux-mêmes.

La nomination de Gabriel Kyungu, un proche de Moïse Katumbi, à la Société nationale de chemin de fer du Congo, est perçue comme un signe de rapprochement d'Ensemble à la coalition Cap pour le changement qui a plus que jamais besoin de nouveaux alliés pour faire face à une « Kabylie » solidement requinquée, jouissant du contrôle quasi total de l'appareil étatique.

Atain Diasso

KASAI

L'Assemblée provinciale accusée de dissimuler l'information

Freedom for journalist (FFJ), une organisation de défense de la liberté de la presse et du droit à l'information, a vivement protesté contre l'entrave à la circulation de l'information au sein de l'assemblée locale.

FFJ, s'appuyant sur des informations qui lui ont été rapportées, note que des éléments de la police nationale commis à la sécurité de l'Assemblée provinciale ont refusé aux journalistes d'accéder dans la salle où se tenait la plénière qui auditionnait le directeur général des recettes du Kasai sur sa gestion jugée hors normes. « *Les journalistes ont été empêchés de prendre les images et le son lors de cette question orale, une plénière pourtant décrétée ouverte au public* », a regretté cette organisation. Elle a, par ailleurs, indiqué que l'enregistreur de la radio locale "Ondes du progrès" a été confisqué à la demande des autorités de cette institution délibérante.

Cette pratique décriée est intervenue, selon l'ONG, après des menaces proférées à David Munyanga et Piston Matsande, respectivement directeur de la "Radio Ondes FM", émettant à Kiliba, dans la province du Sud-Kivu, et journaliste à la Radio communautaire de Bashu, émettant à Beni, dans la même province. David Munyanga, poursuit FFJ, aurait été attaqué à son domicile par une milice qui l'accuserait d'avoir

donné une information ayant conduit à l'arrestation d'un de ses membres par l'armée. Quant à Piston Matsande, il est visé par des miliciens pour ses incessants reportages sur l'épidémie d'Ebola signalée depuis août 2018 dans la région. L'organisation de défense de la liberté de la presse rappelle que les milices ont la réputation de s'attaquer violemment aux installations sanitaires qui accueillent des malades atteints d'Ebola et brutalisent le personnel soignant. Dans son communiqué du 6 juin, elle déplore que les journalistes soient à ce jour exposés pour leur travail et appelle, toutes affaires cessantes, à la restitution de l'enregistreur de la radio "Ondes du progrès" et à la cessation des menaces à l'endroit des journalistes, connus pour leur rôle de chien de garde de la communauté.

Dans une lettre au président de l'Assemblée provinciale, FFJ l'appelle au respect de la loi portant exercice de la liberté de la presse et à s'impliquer personnellement pour que pareil incident ne se reproduise plus.

Lucien Dianzenza

MISSION DU FMI EN RDC

Trois déclarations fortes de l'équipe des évaluateurs

Mission du FMI en RDC : trois déclarations fortes de l'équipe des évaluateurs

Les déclarations se rapportent à la confirmation du doublement des activités non minières l'année en cours, la nécessité d'une mobilisation plus forte des recettes internes et enfin aux améliorations nécessaires à apporter au niveau de l'environnement des affaires et des investissements.

Publié le 5 juin, le communiqué de presse des services du Fonds monétaire international (FMI), au terme de la mission d'évaluation au titre de l'Article IV en République démocratique du Congo (RDC), ne contient en fait que des conclusions préliminaires. En outre, les opinions émises ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration de l'institution de Bretton Woods dont les décisions sont très attendues. En fait, elles serviront à la rédaction d'un rapport plus exhaustif qui sera présenté au Conseil d'administration pour examen et décision après bien entendu l'approbation de la direction. Au terme de cette visite en RDC s'étalant du 22 mai au 5 juin, les services du FMI ont projeté un doublement des activités non minières au courant de cette année. Cette situation, note le document officiel, serait le fruit de la hausse des investissements publics et de l'optimisme post-électoral. « *A moyen terme, la croissance globale avoisinerait 4 % sur la base des politiques actuelles, même*

si la mise en œuvre de réformes structurelles devrait stimuler la croissance, en particulier dans le secteur non minier », peut-on lire.

Par ailleurs, cette belle remontée peut être expliquée par le ralentissement de l'activité minière dans un contexte d'affaiblissement des prix du cobalt. Cet essoufflement intervient après la forte augmentation qui a conduit à une hausse plus rapide de la production minière. En effet, l'augmentation de la production minière a permis, à l'époque, de compenser le ralentissement de la croissance du produit intérieur brut (PIB) non extractif. Pour cette année, les évaluateurs projettent donc un ralentissement à 4,3 % de la croissance du PIB, à la suite du ralentissement de l'activité minière. Malgré tout, ils constatent une consolidation de la stabilité macro-économique en 2018 grâce aux politiques prudentes du gouvernement de la République depuis mi-2017.

Accélérer l'adoption de la loi anticorruption

Selon les évaluateurs, les premières discussions depuis 2015 entre la RDC et le FMI ont porté sur les politiques visant, à terme, à diversifier l'économie et à s'attaquer aux niveaux élevés de pauvreté et de chômage. Pour y parvenir, les options envisagées sont, entre autres, « la réduction de la réglementation, la simplification et la consolidation des impôts et des paiements fiscaux, l'amélioration de la gouvernance et l'intensification de la lutte contre la corruption

et la recherche des rentes ». Tout cet arsenal de mesures devrait aider à améliorer l'environnement des affaires et encourager les investissements du secteur privé. Par conséquent, la mission invite les autorités congolaises à accélérer l'adoption du projet de loi anticorruption et de la loi portant création d'une Commission indépendante de lutte contre la corruption. Il s'agit, insiste-t-elle, des mesures essentielles pour assurer la crédibilité du gouvernement de la République dans sa quête permanente de croissance inclusive.

Entre les deux volets de discussions précités, il y a bien entendu la sempiternelle question de la mobilisation des recettes publiques. Si les services du FMI reconnaissent la cohérence des plans de réhabilitation et de construction des infrastructures par rapport à la recherche de la croissance durable et inclusive en RDC, par contre ils insistent bel et bien sur la nécessité de créer des bases plus solides pour la mobilisation des recettes. L'équipe du FMI a « exhorté » le gouvernement de la République à rationaliser les dépenses fiscales, consolider les diverses sources de recettes minières au sein du Trésor et promouvoir la transparence dans la gestion des ressources naturelles. En s'assurant de la bonne mise en œuvre de ces mesures, les autorités nationales disposeront sans aucun doute d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire et d'une capacité d'emprunt accrue pour soutenir les investissements publics et les priorités sociales.

Laurent Essolomwa

SN PLASCO



MAMIE NOVA ARRIVE AUX RAYONS FRAIS POUR RÉGALER TOUTE LA FAMILLE !

Les amateurs de plaisirs lactés découvriront le 1^{er} juin, les yaourts d'une nouvelle marque sur le marché congolais : Mamie Nova. Un lancement gourmand, issu du partenariat entre la société SN PLASCO et le groupe agroalimentaire français NOVANDIE (ANDROS).



Un visage s'apprête à devenir aussi familier aux Congolais qu'auprès de plusieurs générations de Français : celui d'une grand-mère souriante en robe bleue, emblème de la marque Mamie Nova depuis les années 70. Ses délicieux yaourts débarquent en effet dans les magasins congolais, dès le 1^{er} juin prochain. Fabriqués localement par SN Plasco, ces desserts viendront compléter l'offre destinée aux consommateurs soucieux de qualité.

Une gamme qui décline des plaisirs variés

Dans ses pots au format généreux de 125 grammes, Mamie Nova propose diverses saveurs : **Nature, Nature sucré, Fraise, Barbantine, Vanille et Coco**. Des plaisirs tout frais à déguster à tous moments de la journée. Composés d'ingrédients naturels, conçus dans un processus de fabrication rigoureuse. Pour sa diversification dans les produits laitiers, SN Plasco s'inscrit dans la même exigence de qualité que par le passé : 250 contrôles qualité sont assurés sur toute la chaîne de production, avec des analyses rigoureuses toutes les deux heures, à l'instar de l'activité eau MAYO certifiée ISO 9001 - 2015.

L'alliance avec le groupe NOVANDIE (ANDROS), détenteur de la marque Mamie Nova, offre des garanties de qualité sans précédents. Ses experts ont guidé le choix des équipements de l'usine et des procédures de production. Le personnel a également bénéficié d'une formation qualifiante, notamment le responsable d'exploitation, en immersion durant un mois et demi dans une usine NOVANDIE (ANDROS) en France.

La volonté de SN Plasco est de proposer un yaourt de qualité identique à celle de la célèbre marque française, à un prix plus abordable que les yaourts importés. Pour ce lancement, les clients découvriront donc ces délices Made in Congo à **350 FCFA**.

Une usine innovante, une activité responsable

C'est à Hinda, situé à 40 kms de Pointe-Noire, que l'usine Mamie NOVA a été implantée. Outre les salles dédiées à la production, l'usine comprend des locaux sociaux, des aires de logistique et une plateforme destinée à accueillir les énergies nécessaires au fonctionnement des équipements (eau, air et électricité). Pour le recrutement du personnel, priorité a été donnée à l'embauche de collaborateurs locaux: 40 postes vont ainsi être créés dans un 1^{er} temps.

Un tournant stratégique pour SN Plasco

Après le succès rencontré avec Mayo, son eau de qualité conforme aux critères internationaux, la célèbre entreprise congolaise poursuit son développement sur la voie de l'excellence en diversifiant sa production.

« Nous sommes partis vers les produits laitiers, et en particulier les yaourts, explique Nicolas ROUX, Directeur Général de SN PLASCO, car nous pensons que les valeurs portées par ces produits sont compatibles avec celles que nous véhiculons déjà sur l'eau ».

L'eau comme les produits laitiers exigent en effet une production respectant les conditions les plus strictes d'hygiène et de qualité. Un défi relevé avec sérieux par SN Plasco, qui place depuis toujours la santé de ses consommateurs au cœur de ses préoccupations. Ainsi, le partenariat avec Mamie Nova s'est très vite imposé, porté par une philosophie et une vision commune : l'excellence du travail et des axes forts comme la famille, la confiance et la gourmandise en toutes circonstances...

POÉSIE

« Les cantiques incandescents » de Serge Eugène Ghoma Boubanga à l'honneur

Les textes du poète ont été déclamés lors d'une rencontre littéraire, intitulée « Gourmandise poétique », à la librairie Les Mangiers des Dépêches de Brazzaville.

Les textes de Serge Eugène Ghoma Boubanga ont été déclamés respectivement par Stan Matingou, les jeunes du club de lecture et d'écriture (Clé) et le groupe de Clorus. Parmi ces textes, « On raconte, mais on raconte quoi ? ». Mais l'un des temps forts de cette rencontre a été la lecture faite par Prosper Descieux Bassaboukila de « Une ode à la création et à la vie », en lien avec le troisième recueil de poèmes de l'auteur : « Cantiques incandescents » (poème), paru aux éditions l'Harmattan Paris, collection Afrique Poésie, 2015 ; une préface de Boniface Mongo-Mboussa.

Ces poèmes en vers libres sont écrits pour être chantés d'où l'absence de titres. Ainsi Prosper Descieux Bassaboukila pense que le vocable cantique qui, d'ailleurs, renvoie au chant religieux, donne un sens solennel à ces poèmes de feu qui, par certaines thématiques telles le souvenir de l'esclavage, sont proches du Negro spiritual. La construction variée de ces poèmes tantôt courts tantôt longs, ne dépassant pas une page chacun, permet de dire que le poète exerce une économie du langage qui n'entache en rien sa verve limpide et fluide, à l'exemple de ces vers : « Faire l'amour à la lune / Semble périlleux / Lorsqu'on tient le ciel / Eloigné de son lit » (p.26). La force du verbe envire le poète et



Le poète Serge Eugène Ghoma Boubanga (crédit photo Désiré Kinzenzuelé)

l'emmène à clamer un lyrisme à la gloire de la ville, de la nature, de la mer, du rêve, de l'amour, de la mort...

En effet, poursuit-il, le poète n'est point resté dans sa tour d'ivoire. Il plonge son regard du haut de son perchoir pour contempler la ville et ses merveilles. Cette ville qu'il porte dans son être comme une excroissance. Cette ville, Pointe-Noire, la perle du bassin du Congo ? Pointe-Noire l'envoûtée. Pointe-Noire la dévergondée comme un pagne jeté au bord du vaste océan, à l'exemple de ce vers : « Ponton-la-Belle/Soumise aux amants vagabonds ».

Le poète Serge Eugène Ghoma Boubanga s'insurge contre la pollution et l'insalubrité qui rongent la ville océane et la transgressent dans la mémoire de son enfance. « Des eaux boueuses et im-

mondes/ Sillonnent la ville à leur façon » (P14). Sous la plume du poète, Pointe-Noire semblable à une fleur libère ses effluves, telle une branche, Mvou-Mvou devient un bois sacré/ « Refuge des esprits tutélaires » (P13). Le poète chante sa ville avec la douceur d'un jeune amoureux.

Il n'hésite pas de convoquer la mer au tribunal du souvenir comme témoin actif de l'histoire. Cette mer qui remémore en lui le souvenir douloureux de la traite négrière et des lieux d'embarcation : « Dressée sur les flancs de la colline/ Qui borde le vil Océan/ la route des esclaves/ Se dessine tel un mystère » (P65). En véritable côtier à l'instar de Tchicaya Utam'Si, Tati Loutard, Serge Eugène Ghoma Boubanga ne craint pas de chanter son identité congolaise dans un beau

panégyrique national ou il chante ses origines Kongo, ses racines océanes, la royauté du Makoko et la magie des forêts sacrées de la cuvette avant de dire sa race.

« Cantiques incandescents » est un ouvrage qui s'ancre dans la tradition poétique congolaise

Deux autres thématiques interpellent le lecteur dans ce recueil de poème ? à savoir l'amour et la nature. Dans des poèmes langoureux et imagés, le poète chante l'amour la Canso d'Amor, c'est-à-dire le véritable amour psalmodié par les troubadours et les trouvères : « Ce matin j'ai bu à la source de la nymphe/ Un torrent suave au nectar de figue/ Qui chaque jour demande à renaître/ Comme une nouvelle semence » (P76).

Chez Serge Eugène Ghoma Boubanga, l'amour va au-delà des sentiments, tantôt joies, tantôt peines. D'ailleurs, à la page 27, le poète rend hommage à Rade-gonde, sans doute la dame aimée, son épouse à qui il dédie l'ensemble du recueil. Il chante aussi l'instant présent fait de délice organique : « Je m'assie-rails contre ton sein/ Celui de gauche qui respire l'amour/ Pour m'entendre dire un petit murmure » (P28).

A vrai dire, le poète peint l'amour avec les images fortes allusives presque incarnées. Cet amour

au-delà de son épouse, le relie aussi aux êtres aimés tels le poème dédié à Yoyonne à qui il promet d'inscrire le nom de sa descendance sur le fronton de sa demeure intime (P88).

« Cantiques incandescents » sont un hymne à la beauté du monde. Une invitation au voyage imaginaire à travers les mots, les images, les sentiments et les questions consubstantielles à notre devoir de vivre et d'aimer. Prenant la parole à son tour, l'invité du jour, Serge Eugène Ghoma Boubanga, s'est dit surpris par la densité des déclamations. « Je suis autant que vous séduit par la profondeur des mots, la densité de l'émotion suscitée par des mots, mais également par le talent des acteurs, qui en fait donnent de son sens à la poésie, qui en fait ne doit pas demeurer enfuie dans les livres, mais qui peut susciter davantage d'émotion en étant déclamée de la sorte. Donc, je saisis cette occasion pour remercier les organisateurs ; vous, qui avez bien voulu m'associer à cet événement et je suis également heureux de vous savoir nombreux pour partager cette gourmandise, qui j'espère bien, me rassasiera d'ici à la fin de notre rencontre », s'est-il exprimé.

Bruno Okokana
et Larsain Polmer Nkenda Zasset
(stagiaire)

MÉDECINE POUR TOUS

Cœur et sport: cœur d'athlète (première partie)

D'une façon générale, la pratique régulière et soutenue d'une activité sportive (marche, marathon, haltérophilie, football, handball, etc.) s'accompagne d'adaptations durables du système cardiovasculaire. Dans la majorité des cas, ces remodelages se situent dans les limites de la normale et sont bienfaisants pour la santé. Néanmoins, regroupés sous la dénomination de « cœur d'athlète », ils constituent la limite au-delà de laquelle se situe la zone pathologique. En effet, outre le syndrome de cœur d'athlète, des tableaux pathologiques sévères peuvent s'observer qui vont du simple malaise à la crise cardiaque, voire au décès subit. On comprend dès lors le sens des préoccupations telles que la nécessité d'expliquer l'adaptation ou la désadaptation du cœur à l'effort, l'obligation de la recherche préventive d'une cardiopathie chez les candidats aux activités sportives, etc. C'est dans cette optique que ce propos sera tenu. Il comportera trois parties, à savoir: I) Adaptation cardiovasculaire à l'effort et syndrome du cœur d'athlète ; II) Pathologies générées par certaines formes de sport ; III) Mort subite au cours du sport.

Adaptation cardiovasculaire à l'effort. Syndrome du cœur d'athlète

Types d'exercices musculaires au cours de l'effort

Deux types d'exercices musculaires au cours de l'activité sportive sont réalisés, l'exercice physique dynamique ou isotonique (marathon, par exemple) et l'exercice statique ou isométrique (haltérophilie, par exemple).

Lors d'un exercice dynamique, la masse musculaire mise en jeu et la consommation d'oxygène (VO2 max) sont importantes. Le volume d'éjection systolique (VES) et la pression artérielle systolique (PAS) augmentent tandis que la pression artérielle moyenne (PAM) reste stable ainsi que les résistances vasculaires périphériques (RVP). Ainsi donc, l'exercice dynamique provoque surtout une surcharge de volume. A l'inverse, l'exercice statique consomme moins d'oxygène. Le DC est moins augmenté. Les pressions artérielles systolique, diastolique et moyenne sont plus élevées, les RVP le sont moins. Il y a donc une surcharge de pression.

Adaptation hémodynamique du sportif à l'effort

L'adaptation cardiaque à l'effort du sportif est plus efficace que celle d'un sujet sédentaire. Contrairement à ce dernier, le sportif utilise préférentiellement son volume d'éjection systolique (quantité de sang éjecté par le cœur à chaque contraction) et épargne sa fréquence cardiaque pour des efforts plus intenses. La consommation d'oxy-

gène (VO2 max) augmente avec l'entraînement, liée surtout à l'augmentation du débit cardiaque maximal. Lors d'un exercice dynamique, on note une importante augmentation de la fréquence cardiaque et une augmentation du VES. Par contre, au cours d'un exercice statique, l'élévation de la FC est moindre et il y a peu d'augmentation du VES, mais la pression artérielle et l'inotropisme (=contractilité) sont élevés. Cependant, ces différences d'adaptation dépendent des circonstances de l'effort et de l'entrée en jeu du stress fréquent dans certains sports et qui élève alors la fréquence cardiaque, la pression artérielle et la VO2 max. L'adaptation vasculaire au cours d'un effort prolongé se caractérise par un équilibre entre la perfusion des différents organes : vasodilatation majeure dans les muscles en activité et relative vasoconstriction dans les organes inactifs. Cette balance circulatoire est plus optimisée chez le sportif que chez le sédentaire. Les muscles actifs sont préférentiellement perfusés aux dépens des organes inactifs.

Cœur d'athlète

Le cœur d'athlète résulte au long cours de ces adaptations répétées. Son profil peut ainsi être présenté. Le sportif entraîné (marcheur, marathonien, footballeur, nageur, etc.) dont l'organisme a subi les adaptations décrites

ci-dessus peut présenter des anomalies, généralement réversibles, regroupées sous la dénomination de « cœur d'athlète ». Sur le plan clinique, un tel athlète ne présente aucun trouble fonctionnel. Au repos, son cœur bat lentement (fréquence cardiaque parfois inférieure à 50 par mn) mais vigoureusement. La pression artérielle systolique est normale, parfois basse, autour de 100-110 mmHg. Il existe souvent un souffle systolique de débit, donc sans valeur pathologique. La radioscopie montre un cœur gros mais battant lentement et vigoureusement. L'électrocardiogramme comporte des anomalies généralement mineures, mais dont certaines sont à surveiller. L'échocardiographie-Doppler montre une masse ventriculaire augmentée, une certaine dilatation des quatre cavités et surtout du ventricule gauche, avec des parois épaissies mais se contractant lentement et vigoureusement, pourvoyant un débit cardiaque élevé. Dans certains cas, cet aspect amène à discuter un gros cœur pathologique, mais l'échographie arrive à faire la différence. Néanmoins le gros cœur sportif, généralement réversible à l'arrêt des activités, peut être à l'origine d'événements graves. C'est ce que nous verrons prochainement.

Christophe Bouramoué,
professeur émérite,
nbouramoué@yahoo.fr